

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
MISSION RELATIONS SOCIALES  
RÉF : PRESS-DRH-RS/JB/AB/LB

**Non adopté**

# Comité Technique extraordinaire du 30 mars 2018 **PROCES-VERBAL**

Affiché et diffusé le

## REPRESENTANTS DE L'AUTORITE TERRITORIALE

### POUR LA MÉTROPOLE :

Titulaires : M. Hubert CHARDONNET, M. Pascal HERVE (*excusé*), Mme Brigitte LE MEN (*excusée*), Mme Laurence QUINAUT (*excusée*), M. Johan THEURET, M. Jim BOSSARD, M. Gildas PIQUET (*excusé*), M. Gildas LE GUERNIGOU.

Suppléants : M. Jean-Yves CHIRON (*excusé*), Mme Laurence BESSERVE (*excusée*), M. Erwan CADRAN, M. Samuel DUBOIS, Mme Fabienne MABE (*excusée*), Mme Réjane GUYOMARD-BELHOMME, Mme Sylvie TEXIER, Mme Régine GÉRARD (*excusée*).

### POUR LA VILLE DE RENNES ET SON CCAS :

Titulaires : Mme Jocelyne BOUGEARD, M. Tristan LAHAIS (*excusé*), M. Frédéric BOURCIER (*excusé*), Mme Geneviève LETOURNEUX (*excusée*), Mme Katja KRUGER, Mme Claudine PAILLARD, M. Cyrille LOMET.

Suppléants : M. Jacques MONNERIE (*excusé*), M. Eric FOSSEMBAS, M. François MESURE (*excusé*), Mme Maëlle DANIAUD (*excusée*), Mme Isabelle MORILLON, Mme Catherine CLOAREC CADIOU, M. Marc DELAUNAY (*excusé*).

## REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Elus CFDT : Titulaires : M. Hervé HAMON, Mme Régine MARCHAND, Mme Marion GILBERT, Mme Estelle SAMSON, M. Yannick DELAMAIRE, Mme Corinne CLARET (*excusée*),  
Suppléants : M. Olivier BARBET (*excusé*), M. Dominique MILLET, Mme Elisabeth DANIEL POIRIER (*excusée*), M. Hervé BOUSSION, Mme Isabelle MILET, Mme Serena LENEVEU.

Elus CGT : Titulaires : Mme Christine LESUR (*excusée*), M. Philippe CHAVROCHE, Mme Isabelle JEGOU (*excusée*), M. Denis LOISEAU (*excusé*).  
Suppléants : Mme Catherine GUERIN, M. Jean-Louis BERTHELOT (*excusé*), M. Sebastian MACIAS, M. Frédéric BUAN.

Elus SUD : Titulaires : Mme Josiane FICHER (*excusée*), M. Dan JENSEN, Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK.  
Suppléants : M. Gérard GENDROT, Mme Gwenaëlle REMBERT AUDRAIN (*excusée*), Mme Michèle BAUCHE (*excusée*).

Elus UNSA : Titulaire : M. Christophe LE FLOCH (*excusé*).  
Suppléante : Mme Nolwenn BENOIT (*excusée*).

Elus FO : Titulaire : M. Jérôme JOURDAN.  
Suppléant : M. Emmanuel GUIHUR.

## **SECRETAIRES DE SEANCE**

**SECRETAIRE** : Mme Jocelyne BOUGEARD

**SECRETAIRE ADJOINT** : M. Hervé HAMON (CFDT)

---

## **MEMBRES DE L'ADMINISTRATION**

### **MISSION RELATIONS SOCIALES :**

Mme Annaëlle BOURVON, Chargée de missions,  
Mme Laëtitia BROCHEC, assistante administrative de la mission Relations Sociales.

### **EXPERTS :**

M. Patrice ALLAIS, directeur général adjoint du pôle Solidarité Citoyenneté Culture (point 2)  
Mme Corinne POULAIN, directrice de la Culture (point 2)  
M. Alain BENESTEAU, directeur général adjoint du pôle Stratégie Développement Aménagement (point 2)  
M. Philippe FAYSSE, directeur général adjoint du pôle Ingénierie Services Urbains (point 2)

### **INVITEE :**

Mme Emilie NICOT, chargée de Ressources Humaines

La séance est ouverte à 09h05 et close à 12h51

**L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

<b>L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :</b> .....	3
<b>DÉCLARATIONS PREALABLES</b> .....	4
<b>POINT 1 : DESIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE</b> .....	4
<b>POINT 2 : DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES : DOSSIERS DES PÔLES (INFORMATION)</b> .	4
<b>POINT 3 : DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES : BUDGETS 2018 DE RENNES MÉTROPOLE ET DE LA VILLE DE RENNES (INFORMATION)</b> .....	25

## DÉCLARATIONS PREALABLES

**M. JOURDAN (FO)** demande un point à monsieur BOSSARD sur les agents en reconversion. Il indique avoir déjà échangé avec lui sur ce sujet lors de la dernière rencontre bilatérale. Lors de cette dernière, un engagement avait été pris de faire un point sur les postes en reconversion et les postes fléchés reconversion pour étudier la densité de ces postes. En effet, beaucoup de ces postes ne sont plus sur un format de missions allégées et ne rentrent donc plus, selon lui, dans le cadre des postes fléchés reconversion. Il précise être relancé par les agents puisque que l'échéance annoncée pour ce travail était la fin du 1<sup>er</sup> trimestre.

**M. BOSSARD (directeur des Ressources Humaines)** répond que le travail ne se limite pas au fléchage des postes en reconversion mais concerne la révision de la charte de conversion, et ce, pour pouvoir prendre en compte les différentes évolutions constatées. Il n'a pas, à ce jour, fixé de calendrier mais il a bien cette question en tête. Il reviendra vers monsieur JOURDAN le plus vite possible.

**M. DUBOIS (responsable du service Emploi et Compétences)** précise que le principe défini est de classer les postes fléchés reconversion au même titre que les autres postes en fonction des missions réalisées. Le travail a donc été réalisé par les chargées de RH. Il reste d'autres questions à traiter dans le cadre de la charte de reconversion mais ce travail a été réalisé.

## POINT 1 : DESIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE

Madame Jocelyne BOUGEARD et monsieur Hervé HAMON sont respectivement désignés comme secrétaire et secrétaire-adjoint de séance.

## POINT 2 : DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES : DOSSIERS DES PÔLES (INFORMATION)

**M. CHARDONNET (vice-président, délégué au personnel)** propose de découper la présentation par secteur afin que les organisations syndicales puissent s'exprimer au fur et à mesure des présentations.

### PÔLE SOLIDARITÉ CITOYENNETÉ CULTURE

**M. ALLAIS (directeur général adjoint du pôle Solidarité Citoyenneté Culture)** rappelle que l'objectif de cette présentation est de faire part aux organisations syndicales des différents dossiers et chantiers en cours. Ceux-ci vont mobiliser les directions du pôle durant l'année et indique qu'il y aura donc 5 parties. Il commence par évoquer le secteur de l'éducation.

#### *Éducation*

**M. ALLAIS (directeur général adjoint du pôle Solidarité Citoyenneté Culture)** commence par rappeler le contexte du secteur de l'éducation avec, tout d'abord depuis 4 ans, l'augmentation constante des effectifs scolaires. Il y a en effet, une moyenne de 200 à 400 enfants supplémentaires auquel vient s'ajouter le dédoublement des CP l'an prochain en REP et REP +. Cela a un impact sur les locaux et les investissements. De plus, le projet éducatif local est en cours d'évaluation par l'institut français d'éducation, ce qui a impliqué des agents dans 5 écoles où le travail d'observation a été plus approfondi.

Il aborde ensuite l'investissement, avec la définition récente d'un plan pluriannuel sur 5 ans afin de programmer les constructions neuves mais surtout les restructurations et extensions avec la mise en place de modulaires. Il précise qu'un marché va être lancé afin d'être, dans les années à venir, plus agiles et plus rapides sur l'implantation de modulaires quand cela sera nécessaire.

Parallèlement, depuis un an, un travail s'est engagé avec la direction du Patrimoine Bâti et la direction des Systèmes d'Information sur un plan de sécurisation des écoles. Cela découle d'obligation légales autour d'une meilleure protection de l'entrée dans les écoles avec la mise en place d'alarmes différenciées pour pouvoir donner l'alerte de l'extérieur ou de l'intérieur en cas d'intrusion. L'objectif, au-delà de sécuriser en prévention du risque d'un éventuel attentat, est de poser des règles sur les personnes pouvant entrer dans les écoles et à quelles conditions. C'est un investissement important d'environ 3 millions d'euros. Les deux 1ères écoles test sont Volga et Poterie, où les alarmes sont en cours d'installation.

En parallèle, se posent d'autres questions, comme celle des clôtures et des alarmes avec un nouveau système informatique qui nécessite un lien étroit avec l'Éducation Nationale.

Il aborde ensuite un autre sujet mobilisateur pour les agents qu'est la mise en place d'actions éducatives artistiques et culturelles, notamment par le renforcement conséquent des classes orchestres sur le Blosne. Cette décision est en cohérence avec la future implantation du Conservatoire sur ce quartier.

Il poursuit avec le projet du Numérique à l'école et le raccordement progressif des écoles au réseau FOR qui nécessitera un délai de 3 à 4 ans pour être complet.

Il explique ensuite qu'un travail est en cours avec l'Éducation Nationale sur la formalisation d'un plan du Numérique à l'école. cela permet de regrouper plusieurs choses qui étaient déjà faites et d'organiser les questions d'articulation de formation et d'usages. Il annonce ensuite le lancement de la réflexion sur ce que sera l'Édulab Pasteur. Ce projet sera à l'hôtel Pasteur au 1<sup>er</sup> étage, au-dessus de l'école maternelle et à côté de l'hôtel à projets. Il s'agit d'un espace de sensibilisation au numérique qui vise à la fois à reprendre ce qui se fait en partie actuellement au Centre Info École piloté par la ligue de l'enseignement et de l'ouvrir aux familles, aux sujets touchant la parentalité et la jeunesse.

Il poursuit en indiquant que les équipes d'animation et les équipes d'AER et de correspondants de restauration sont très impliquées dans la mise en œuvre du plan alimentaire durable.

Les équipes d'animation sont également mobilisées sur la généralisation des réservations par anticipation pour les temps périscolaires du mercredi après-midi et extrascolaires des inscriptions. Cela devrait permettre d'avoir une prévision plus fine des effectifs et donc de mieux ajuster l'organisation aux effectifs réels.

Enfin, il indique qu'un certain nombre de chantiers sont en cours et s'arrête sur deux d'entre eux. Tout d'abord, la charte maternelle est un travail en cours intéressant avec l'éducation Nationale sur la formalisation des attendus en matière d'articulation entre enseignants et ASEM. Elle prévoit des modules de formations communes, ce qui est une nouveauté.

De plus, des groupes métiers travaillent à des propositions en la matière.

09.37

**Mme SAMSON (CFDT)** donne lecture de la déclaration suivante :

*"Sur le plan de sécurisation des écoles, nous avons bien conscience de l'importance des travaux, toutes les écoles sont impactées puisqu'il s'agit d'une obligation réglementaire, quelle maîtrise d'œuvre est prévue ? En interne ou en externe ? Quel suivi et quels moyens seront nécessaires pour cela ? A priori deux écoles en expérimentation cependant, un point de vigilance est à prévoir si nous nous en tenons à l'incident à Pascal Lafaye, si les écoles sont sécurisées les parcours des enfants sur le périscolaire, les va-et-vient des parents sont-ils eux aussi sécurisés ?*

*Sur le plan d'éducation artistique, nous entendons bien qu'il y a un lien entre le conservatoire et les classes du Blosne, est-ce que des extensions sont prévues dans d'autres collèges et quels sont les incidences sur le personnel du conservatoire et sur le budget ?*

*Sur la mise en œuvre du plan alimentaire durable, vous énoncez des choses, nous nous posons la question des objectifs. On les imagine bien sur la part du bio et des circuits courts mais on a toujours entendu parler de la difficulté d'avoir des fournisseurs pour cela, est-ce encore le cas ? Avez-vous des éléments sur l'incidence sur le budget ?*

*Concernant les inscriptions sur les temps scolaires et périscolaires, nous savons que, la 1<sup>ère</sup> année, la baisse des rendez-vous de face à face avec les familles est de 30% et ensuite cela passe à 50% l'année qui suit, quel sera l'impact pour le personnel titulaire du service qui s'occupe de cela ? Quel est l'écart par rapport aux projections des inscriptions en ligne ? Voilà pour nos questions sur le secteur de l'éducation, je vous remercie."*

**M. CHAVROCHE (UGICT-CGT)** indique qu'il y a beaucoup de sigles dans le power point et qu'il aurait souhaité avoir un lexique pour faciliter la lecture. Il demande ensuite quelles seront les incidences de la loi sur l'école obligatoire dès 3 ans en termes de personnel et plus globalement pour la collectivité.

**Mme LESUR (CGT)** traduit son inquiétude, s'agissant du dédoublement des classes CP – CE1, de voir augmenter les locaux et donc, les surfaces à nettoyer pour les AER. Elle cite l'exemple de Volga où il y eu de grosses difficultés en début d'année où l'agent s'est retrouvé avec plus de 500 m<sup>2</sup> à nettoyer par jour.

**M. JOURDAN (FO)** fait remarquer une hostilité grandissante du corps enseignant envers les représentants de la collectivité et acteurs des temps périscolaires. Très récemment encore, lors d'un conseil d'école, en présence de madame BRIERO, la directrice de l'école a très clairement mis à défaut les pratiques de la Ville de Rennes sur ces temps périscolaires, s'agissant de la semaine de 4 jours 1/2. Il demande un accompagnement fort des personnels chargés de l'animation qui ne doivent pas subir cette hostilité.

**M. ALLAIS (directeur général adjoint du pôle Solidarité Citoyenneté Culture)** commence par répondre à la question sur le plan de sécurisation des écoles et indique que les marchés sont pilotés par la direction des Systèmes d'Information et la direction du Patrimoine Bâti. Des moyens supplémentaires ont été attribués de manière temporaire pour travailler sur les marchés. Ce sont des entreprises privées qui effectuent les travaux de clôture et les installations informatiques.

Il indique ensuite que Pascal LAFAYE est un très bon exemple car une question n'est pas encore arbitrée sur le périmètre de la clôture ainsi que sur l'accès du passage qui se trouve entre l'école et le restaurant scolaire. Reste à savoir si il reste ouvert à la population ou non. La même question se pose à Champion de Cicé et sur quelques autres sites. La collectivité est pour que l'accès soit fermé sur le temps scolaire et périscolaire, sans empêcher son accès le soir et les week-ends.

Il demande des précisions sur la question de l'éducation artistique et du lien avec les collèges. Si cela concerne les CHAM du conservatoire, il indique qu'il n'y a pas de changement pour la prochaine année scolaire et que le CHAM centre-ville sera autour des instruments et du chant, CHAM danse, prolongement des classes orchestre et la nouvelle CHAM théâtre qui a ouvert il y a deux ans à Rosa Park à Villejean. Il précise qu'un travail très étroit a lieu entre le directeur du conservatoire et l'Éducation Nationale sur ce sujet.

Il évoque ensuite le plan alimentaire durable et indique qu'Erwan CADRAN pourra le compléter. S'agissant des agents, au-delà de ce que mangent les enfants, l'un des aspects important et qui implique beaucoup les agents de la direction Éducation Enfance concerne la lutte contre le gaspillage. Des choses concrètes ont été mises en place comme le fait que ce sont les enfants qui vont se servir pour les entrées et les desserts. La philosophie du plan est de les responsabiliser.

Sur la question des réservations, il précise que le power point évoque les réservations dans les centres de loisirs mais que la question concerne davantage les inscriptions scolaires. Sur ce point, il explique qu'à partir du printemps de cette année, un test sera mis en place. L'idée est que les inscriptions scolaires les plus simples puissent se faire par des rendez-vous physiques. Il cite l'exemple d'un passage en CP d'un enfant qui était dans la maternelle correspondante du même groupe scolaire. L'idée est de pouvoir dégager du temps aux agents pour l'accueil des familles qui sont dans les situations les plus compliquées. Par exemple certaines ne maîtrisent pas le français, ou pour l'entrée en maternelle. L'idée est aussi de pouvoir faire ce travail tout au long de l'année car il y a environ une centaine d'inscriptions en cours d'année.

Sur la loi de la scolarisation est obligatoire dès trois ans, il fait remarquer que celle-ci n'est pas encore votée et date de la veille alors que le power point a été envoyé aux organisations syndicales il y a 10 jours. L'enjeu est plutôt d'essayer d'obtenir de la part de l'Éducation Nationale les moyens sur la scolarisation des enfants de 2-3 ans en zone d'éducation prioritaire. La scolarisation à partir de trois ans n'aura probablement pas énormément d'impact pour les écoles sur Rennes.

Il indique ensuite être vigilant sur les surfaces à nettoyer par les AER mais il explique qu'il ne s'agit pas d'un calcul mathématique mais du cas par cas. En effet, parfois il s'agit d'une classe en plus, parfois il peut y avoir deux enseignants dans le même espace. L'idéal serait d'ailleurs d'avoir deux salles articulées de 40 m<sup>2</sup> plutôt qu'une salle de 60 m<sup>2</sup> pour un groupe d'enfant. Il ajoute que les salles qui seront utilisés l'étaient déjà pour de ateliers ou autres. Elles étaient donc déjà concernées par le nettoyage.

Sur l'hostilité des enseignants, il indique que les responsables d'antennes sont présents dans les conseils d'école ainsi que les élus, dont madame BRIERO. La collectivité est claire et assume son choix de maintenir la semaine de 4 jours ½ pour son intérêt sur les apprentissages et pour tout ce qu'elle a permis de développer en termes d'actions péri et extrascolaire. Les formations et l'accompagnement des agents font qu'ils ont des éléments pour expliquer ce choix.

Il ajoute que d'après les échanges avec la DPUR, l'association des directeurs d'écoles publiques de Rennes, montrent qu'ils sont divisés à 50/50 sur ce sujet.

**M. CADRAN (directeur des Moyens et des Achats)** intervient sur le plan alimentaire durable et rappelle que ses objectifs principaux reposent sur deux points essentiels : mettre 40% de denrées alimentaires durables dans les assiettes des enfants, dont au moins 20% de bio et diminuer le gaspillage alimentaire de 50%. Pour se faire, plusieurs choses ont déjà été mises en place comme, par exemple, la possibilité, pour les enfants, de choisir la quantité de leurs entrées. La mise en place de ces changements de pratique avec l'implication des agents et des enfants a permis à ce jour une réduction de 40% du gaspillage. D'autres choses doivent encore être mises en place comme l'adaptation des recettes. Tout ceci nécessite donc une implication forte des agents de la direction Éducation Enfance qui interviennent sur le temps du midi mais aussi dans le cadre des temps d'animation. Les enfants s'interrogent sur la provenance des aliments et sur la réalisation des plats. Il termine avec un chantier qui peut également intéresser le Comité Technique qui est la

simplification des tâches des correspondants de restauration par la recherche de matériel plus adaptés, par exemple, pour couper les fruits.

**Mme LESUR (CGT)** souhaite réagir sur le travail allégé pour les correspondants de restauration et aborde le sujet du débéquage. Pour que les enfants soient autonomes, on demande aux correspondants de restauration de mettre les aliments d'une grande barquette à une petite barquette. Ceci est normalement interdit en liaison froide et cela alourdi leur travail plutôt que de l'alléger.

**M. CADRAN (directeur des Moyens et des Achats)** indique qu'une qualicienne a été saisie sur ce sujet et qu'une réponse est en cours de construction afin de respecter les normes sanitaires et simplifier le travail des agents.

**Mme MARCHAND (CFDT)** rejoint madame LESUR sur cette question car la direction Éducation Enfance a été interpellée sur ce sujet et n'a pas formulée de réponse.

## **Sport**

**M. ALLAIS (directeur général adjoint du pôle Solidarité Citoyenneté Culture)** reprend sa présentation en évoquant le dossier majeur de 2018 dans le secteur du sport : l'ouverture du bassin nordique à la piscine de Bréquigny avec l'arrivée de 12 nouveaux agents. Des ajustements d'organisation sont donc nécessaires et les organisations syndicales seront associées avant l'été. Cela concerne l'équipe H2O qui comprend des techniciens pour la qualité de l'eau et de l'air dans les piscines.

Il évoque ensuite de projets de restructuration ou de construction d'équipements ainsi que le renforcement des moyens sur les questions d'animation sportive pour l'été avec une offre sur 2 mois complets dans les quartier Villejean, Berry, Maurepas, le Blosson et Bréquigny. Les agents de la direction des Sports, du secteur des associations et des directions de quartier sont donc mobilisés sur ce sujet.

**Mme SAMSON (CFDT)** indique qu'elle se posait la question de l'incidence sur les effectifs de l'offre d'animation estivale des quartiers d'été et Berry plage mais monsieur ALLAIS y a en partie répondu avec l'associatif.

**M. ALLAIS (directeur général adjoint du pôle Solidarité Citoyenneté Culture)** indique qu'une ligne au budget de cette année leur permet d'avoir plus de contrats d'été. Il y aura donc plus de monde, en plus des ETAPS, pour permettre ce fonctionnement.

**Mme LESUR (CGT)** aborde l'ouverture du bassin nordique et signale qu'elle aura effectivement une incidence sur le temps de travail et les horaires des agents de maintenance, 4 titulaires et 4 contractuels. En effet, la semaine passée, il était prévu que les horaires des agents de maintenance changent, avec notamment le passage d'un week-end travaillé sur 7 à un week-end sur 4 et cela, sans passage en Comité Technique. La CGT a réussi à freiner ces changements en discutant avec monsieur DELAUNAY et est sur le dossier.

Elle signale ensuite que, suite à une visite sur site, il y a une question de sécurité et de surveillance. En effet, les agents de maintenance ouvrent la bâche à 7h30 mais le bassin n'est surveillé qu'à partir de 12h. Il peut donc y avoir des personnes sur le site, site qui n'est actuellement pas sécurisé.

**M. ALLAIS (directeur général adjoint du pôle Solidarité Citoyenneté Culture)** indique qu'il s'agissait de propositions de changement et que madame LESUR a eu des réponses directes de la part de monsieur DELAUNAY sur les horaires de travail qui ne changent pas à ce jour et feront bien l'objet d'une présentation en Comité Technique. Il poursuit en indiquant que le bassin est ouvert mais que la phase chantier sur les espaces extérieurs n'est pas terminée, c'est pourquoi la clôture du site n'est pas parfaite mais c'est de la responsabilité des entreprises en charge de finaliser les aménagements paysagers de sécuriser le site. C'est donc une phase transitoire qui nécessite quelques ajustements.

**M. CHAVROCHE (UGICT-CGT)** souhaite évoquer un sujet plus général et indique être de plus en plus interpellé sur la nocivité des terrains synthétiques. Il demande si des études sont faites sur le lien de cause à effet entre les terrains synthétiques et le taux de cancer.

Sur le bassin nordique, il ne reviendra pas sur les demandes et revendications portées sur le dossier mais fait remarquer que les lignes d'eau ne sont pas dignes d'un bassin de cette qualité.

Il termine avec les gymnases et indique être en attente des résultats de l'étude sonore qui a été menée et des travaux éventuels qui seront réalisés dans les gymnases hypersonores. Cela génère des maladies auditives aux ETAPS qui travaillent dans ces établissements.

**M. JOURDAN (FO)** rebondit sur l'insécurité de l'accès au bassin nordique soulevée par la CGT qu'il a également constaté. Il croit savoir qu'une visite du CHSCT est prévue avant la fin des travaux mais il demande à ce qu'il y en ait une 2<sup>ème</sup> après la fin des travaux. Enfin, il demande à ce que les adjoints techniques se voient dotés d'un équipement d'hiver, tout comme les maîtres-nageurs afin qu'ils puissent travailler dans de bonnes conditions.

**M. ALLAIS (directeur général adjoint du pôle Solidarité Citoyenneté Culture)** note le dernier point et propose que les autres questions soient évoquées dans le cadre du CHSCT.

### Vie associative - Jeunesse

**M. ALLAIS (directeur général adjoint du pôle Solidarité Citoyenneté Culture)** indique que, s'agissant du secteur de la vie associative, il s'agit principalement de la poursuite des chantiers. En nouveauté, il cite la mise en place d'une plateforme numérique pour les demandes de subvention. Cela a demandé un travail assez conséquent sur des sujets informatiques et de pédagogie pour l'articulation entre toutes les directions qui sont directement en lien avec des associations. Il indique qu'entre 400 et 500 associations ont déjà créé leur compte et qu'un accompagnement a lieu tout au long de l'année en fonction du calendrier des appels à projet.

En parallèle et suivant la même logique, la direction Association Jeunesse a repris en régie l'instruction des fonds de fonctionnement et des fonds projet. Il explique qu'il s'agit des subventions accordées aux petites associations qui n'emploient pas de professionnels, qui étaient géré par BUG, centre de ressource associative.

Enfin, il indique que le chantier de renouvellement des conventions avec les MJC s'est clôturé en décembre 2017 après un an et demi de travail.

Il aborde ensuite le secteur Jeunesse, piloté par la même direction, et indique qu'un travail de recherche action est engagé depuis un an et demi sur Maurepas. Il commence sur le Blosne. Sur Villejean, l'évènement important est le regroupement de la maison de quartier et de la maison verte.

Il indique ensuite que le dispositif "Animation présence de rue", porté par le Cercle Paul Bert depuis une dizaine d'années change de porteur et sera piloté par l'association Breizh insertion sport, ce qui va amener des changements dans le profil des animateurs.

Enfin, depuis 6-7 mois, la mission Jeunesse est mobilisée à l'organisation du temps fort jeunesse "les jeunes ont les rennes" qui aura lieu en avril 2018 et qui vise à la fois à valoriser les initiatives des jeunes et à avoir des échanges avec les élus et les services de la ville sur 6 thèmes de politiques publiques.

**Mme SAMSON (CFDT)** demande quels sont les impacts du portail numérique sur les associations et attire l'attention sur sur la jeunesse. Un point de vigilance est à avoir concernant la vulnérabilité des enfants et des jeunes. Elle précise que l'APRAS (Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale) a mis en place 7 critères et que la vulnérabilité en centre-ville est de 10%, de 45% sur Maurepas et le Blosne et à 66% sur la dalle Kennedy. Un nombre important de collègues a du mal à travailler sur la dalle, avec quelque fois la peur de sortir tard le soir.

**M. ALLAIS (directeur général adjoint du pôle Solidarité Citoyenneté Culture)** indique que le portail numérique a pu avoir un impact lors de sa mise en place pour les associations qui n'ont que des bénévoles. Il y a effectivement des données à saisir dans le système mais cela est assez simple quand on a l'habitude d'aller sur des sites marchands. Il précise qu'un numéro de téléphone est à disposition des associations pour être accompagnées si elles le souhaitent et que des formations ont été réalisées dans les quartiers. Une fois que cela est fait, l'avantage pour les associations est de ne plus avoir à fournir un RIB chaque année et de ne plus à avoir à remplir plusieurs dossiers. Cela facilite la vie des associations et améliore la connaissance des différentes demandes de subventions portées par une même association. L'objectif est de pouvoir connaître, en temps réel, les subventions accordées et les demandes en cours, qui peuvent concerner plusieurs directions afin de prendre les décisions les plus pertinentes.

S'agissant de la dalle Kennedy, cela fait une bonne transition avec la suite de la présentation sur la tranquillité publique. Il indique bien avoir en tête la situation compliquée sur ce site, Jean-Charles AUFFRET, directeur de quartier, a mis en place un groupe de travail avec les bailleurs sociaux et le service Habitat sur le sujet du peuplement de la dalle Kennedy. Sur l'aspect tranquillité publique, la Maire, le procureur, le préfet ont fortement mobilisés avec des réunions régulières pour suivre l'évolution de ce quartier.

**Mme BOUGEARD (adjointe à la Maire de Rennes déléguée aux relations internationales)** ajoute que le secteur des relations internationales a été le premier à expérimenter le portail qu'ils attendaient tous. Il a bien été compris par les associations qu'il s'agissait d'avoir un outil commun permettant de simplifier les démarches que certaines associations peuvent faire à différentes directions et à différents élus. Sur le plan technique, un travail de fond a été réalisé, le comité de pilotage a bien travaillé et elle remercie les personnes qui y ont travaillé. Reste à évaluer cette 1<sup>ère</sup> expérimentation. Elle explique avoir été très attentive aux critiques et besoins d'amélioration exprimés par les associations avec lesquelles des conventions sont en cours, par exemple avec la maison internationale. Dans quelques mois, ils seront en mesure d'évaluer si la plate-forme répond aux attentes des services pour leur capacité à travailler en transversalité, et des associations pour les besoins de transparence, de procédures et de délais.

### **Action Territoriale – Tranquillité publique**

**M. LE GUERNIGOU (direction Action Territoriale et Domaine Public)** commence par évoquer la direction Prestations Administratives à la Population. Il rappelle que le plan préfecture nouvelle génération et la loi sur la justice du 21<sup>ème</sup> siècle ont amené un certain nombre d'avancées pour les usagers. Cependant cela a reporté sur les collectivités un surcroît d'activité.

Il rappelle le principe de la réforme qui est que dans chaque département, un certain nombre de communes ait la capacité de délivrer la carte nationale d'identité via un dispositif de recueil sécurisé des données. Sur Rennes, 40% de non-rennais viennent faire leur carte nationale d'identité, soit plus que ce qui avait été imaginé. Cela est la conséquence aussi de la qualité du service rendu, notamment via le système de rendez-vous qui fonctionne très bien. Les usagers ont l'assurance d'être reçus à une heure précise et d'avoir quitté le service au bout de 20 minutes. Les délais sont contenus, la période la plus longue pour obtenir un rendez-vous est au printemps puisque c'est la période où il y a le plus de demandes. Il peut alors y avoir jusqu'à 3 semaines de délai pour obtenir un rendez-vous, puis 3 semaines d'instruction par la plateforme de l'État.

Sur les PACS, les tribunaux ont transférés la gestion des PACS aux communes depuis novembre 2017. À Rennes, il y environ 150 nouveaux PACS ainsi que 50 dissolutions chaque mois. Il précise qu'il s'agit également de rendez-vous en ligne qui permet de mieux organiser l'activité. Ce qui est un peu compliqué et qui avait été noté au moment du transfert, c'est que la Ville de Rennes a récupéré tout ce qui était du ressort du tribunal de grande instance et il y a donc tout un travail administratif hors présence du public. Par exemple il s'agit de l'information à une autre commune, ce qui n'avait pas totalement été anticipé.

Une autre tâche qui incombe à présent aux officiers d'état civil des collectivités, alors qu'elle était effectuée par le parquet, est la rectification administrative lorsqu'une erreur est commise lors de l'établissement d'un acte. De même, sur le changement de prénom ou de nom, c'était le juge des affaires familiales qui gérait cette tâche, ce sont maintenant les collectivités. Il précise qu'il n'y a pas énormément de dossiers, de l'ordre d'une cinquantaine par an, mais que cela demande une grande méticulosité.

Il évoque ensuite COMEDEC, qui permet l'échange informatisé de données. Cela fonctionne bien quand toutes les collectivités et partenaires associés jouent le jeu. Il peut toutefois il y avoir des échanges un peu compliqués pour que les notaires remplissent correctement leur demande par exemple. Il suffit d'une donnée qui ne soit pas correctement remplie pour bloquer le système.

Il aborde ensuite la Police municipale et met l'accent sur la mise en œuvre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, de la dépenalisation du stationnement avec une partie de contrôle réalisé par les ASVP et une partie de gestion des recours. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 26 mars, 17 805 forfaits post-stationnements ont été délivrés et 436 recours administratifs obligatoires ont été déposés. Il rappelle la procédure : si un usager veut contester le montant de son forfait post-stationnement, il doit obligatoirement faire ce recours préalable géré administrativement au niveau de la collectivité. Une commission composée d'élus et de services et présidée par Marc HERVE a été mise en place pour statuer sur ces recours. En fonction de la décision, le requérant a toujours la possibilité d'aller devant une commission départementale de recours. Le taux de recours est donc d'1,5%, ce qui est un peu moins que ce qui avait été imaginé. Il indique que les motifs de recours préalable avancés sont principalement le dysfonctionnement de l'horodateur, une carte de PMR non apposée sur le pare-brise, l'absence de signalisation ou de marquage et le changement de propriétaire du véhicule. Il est également constaté que le taux de paiement spontané est en hausse par rapport à l'ancien système mais ceci est attribué aux nouveaux moyens de paiement avec la carte bleu sans contact et l'application Woosh.

Il évoque ensuite la montée en puissance de la police de proximité avec les 12 créations de poste ayant eu lieu en 2017. Il indique que les agents vont terminer leur formation initiale d'application de 6 mois et la totalité des effectifs seront sur le terrain fin avril-début mai. Cela va permettre d'augmenter immédiatement le nombre de patrouilles et de répondre à l'objectif politique d'une police de proximité visible. La brigade canine, quant à elle, a commencé son activité depuis le début du mois de mars.

S'agissant de la vidéo protection, le conseil municipal a délibéré au mois d'octobre dernier, le plan de déploiement est donc en cours mais il y a un délai lié à la passation des marchés. Ce travail est effectué en interne avec une collègue de la direction des Infrastructures.

Il profite également de ce Comité Technique pour faire un point sur le débat actuel sur la police de sécurité du quotidien dans le cadre de la réforme de la police nationale. Il indique que la Maire et le préfet se sont vus en début de semaine sur les 1<sup>ère</sup> propositions de l'état, toujours avec l'objectif d'avoir plus de visibilité sur les forces de sécurité sur l'espace public.

Il poursuit avec le sujet de la prévention de la délinquance et de la médiation, qui est un sujet d'actualité puisque, la veille, s'est tenue l'assemblée générale plénière du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance. À cette occasion, l'élu délégué à la prévention de la délinquance a présenté la politique publique de médiation. Il s'agit aujourd'hui d'une réelle politique publique puisqu'il existe à présent la médiation à l'école, qui a commencé sur une seule école et est aujourd'hui déployée dans 4 quartiers, la médiation de nuit portée par Optima en lien avec les bailleurs sociaux, la médiation de voisinage en lien avec une association, la médiation de jour, nouveauté de l'année, et la médiation espace public pour les personnes en errance. Cette dernière va être expérimentée cette année avec le recrutement d'un médiateur. L'idée est de pouvoir effectuer un suivi de ces personnes, en lien avec le restaurant Le Fourneau.

Il indique ensuite que le partenariat avec la justice se poursuit avec la mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre. Il explique qu'il s'agit de la possibilité, pour la Maire, de convoquer un mineur avec ses parents ou un majeur qui aurait commis un certain nombre d'incivilités. L'objectif est de faire passer un certain nombre de messages. Il précise que, même s'il ne s'agit pas d'une procédure judiciaire, le parquet en est informé et cela peut être inscrit au dossier de la personne. Un autre travail réalisé également en lien avec le parquet concerne la gestion des ivresses publiques et manifestes. Les personnes interpellées pour la 1<sup>ère</sup> fois pour ce motif sont prises en charge par une association qui tente de leur faire prendre conscience de leur situation. Enfin, s'agissant de la prévention de la récidive et de l'accueil de TIG dans les services de la ville et de la métropole, il remercie tous les services qui s'impliquent dans ce processus sachant que dans le projet de réforme de la justice les mesures réparatrices telles que les TIG sont fortement mises en avant, c'est donc un dossier que le procureur suit de très près.

Il passe ensuite à la mission démocratie locale avec la 3<sup>ème</sup> édition du budget participatif. Il s'agit d'un succès à la fois pour la diversité et qualité des projets proposés et pour le nombre de votants. Il rappelle que 28 projets ont été retenus. Ensuite, il y a tout un travail interne de coordination pour la mise en œuvre de ces dossiers, sachant que certains d'entre eux prennent du temps en instruction. Des projets de la 1<sup>ère</sup> saison n'ont pas encore été terminés. Il convient que cela a fortement impacter les modes de fonctionnement de certains services, avec des projets en cours d'année qui viennent peser sur leur plan de charge.

S'agissant des conseils de quartier, les démarches de communication de proximité se poursuivent avec le renforcement d'un certain nombre d'outils comme le développement des newsletters de quartier, les conseils de quartier et notamment les co-présidents montent en activité. Ils sont très actifs sur les questions de budget participatif par exemple.

Enfin, le dernier sujet concerne l'action commerciale de proximité avec, comme sujet principal, la charte des terrasses. L'objectif est une signature en 2018 afin de s'adapter aux espaces, par exemple à Sainte-Anne et sur la future place de la Gare afin que les établissements puissent donner une image sympathique des terrasses.

**Mme SAMSON (CFDT)** voit bien qu'il y a un report de l'État vers les collectivités locales et elle demande si des compensations financières sont prévues.

Sur le budget participatif, elle partage le constat de monsieur LE GUERNIGOU sur le report de travail sur les services avec une surcharge au moment de l'étude et du chiffrage des projets puisque 28 sont retenus mais une centaine est étudiée voire plus.

**Mme MARCHAND (CFDT)** souhaiterait savoir combien de TIG sont accueillis dans les services et dans quels services. Elle demande également si, dans ce cadre, les personnes qui les accueillent sont formées.

**M. JOURDAN (FO)** indique avoir appris, lors du dernier compte-rendu des délibérations du conseil municipal, de la création de 1000 places de stationnement payant. Il a également été étonné d'apprendre, la veille, que la direction de la Police Municipale et du Domaine Public n'était pas au courant de cette mesure. Il souhaite donc qu'une réflexion ait lieu sur les effectifs des ASVP puisque le périmètre s'étend. Toujours pour les ASVP, il réitère sa demande d'une IAT dès lors que les agents sont en tenue puisqu'ils sont, dès lors, identifiés comme ASVP. À ce jour, les agents ne perçoivent cette IAT que lorsqu'ils sont assermentés, cette assermentation prenant en moyenne 8 mois. Ces agents sont donc lésés. Sur la brigade canine, il rappelle avoir envoyé un courrier au sujet des véhicules de la brigade canine qui sont inadaptés car sans climatisation et avec une place insuffisante à l'arrière. Il demande donc à ce que ces véhicules soient revus.

Pour la police de proximité, il réitère sa demande d'équipements de riposte, les policiers municipaux travaillant dans un environnement de plus en plus hostile. Il informe qu'un nouveau courrier a été adressé à madame la Maire dans ce sens.

**M. LE GUERNIGOU (direction Action Territoriale et Domaine Public)** indique que le préfet, interpellé par la Maire sur le sujet de la compensation de l'État a répondu la semaine passée. Il rappelle que la position du ministère de l'intérieur est de considérer que ce n'est pas un transfert de compétences et ne donne donc pas lieu à compensation des frais engendrés. Il y a cependant un certain nombre de dispositions, comme des sommes forfaitaires pour l'entretien et le fonctionnement mais qui ne couvrent pas le coût humain. Ce qui est dit de la préfecture, en off, c'est que la collectivité a souhaité mettre en place cette organisation mais que l'État n'avait pas émis d'obligation particulière. Le débat n'ira pas plus loin même si on peut le déplorer.

Sur le budget participatif, les porteurs de projets ont un mois pour déposer leur projet et les services ont un délai contraint pour réaliser la 1<sup>ère</sup> instruction entre novembre et janvier. Il rappelle cependant qu'il s'agit d'une première instruction. Il faut donc vérifier qu'il s'agit bien d'une compétence de la commune, que le projet est en cohérence avec les orientations de la collectivité et respecte les objectifs de la charte de la démocratie locale.

Sur les TIG, il reviendra vers les organisations syndicales avec les chiffres sachant qu'une chargée de missions au sein du service Prévention de la Délinquance et Médiation a pour mission de rechercher de lieux susceptibles d'accueillir des TIG et d'accompagner les services. Il indique qu'il y a eu davantage de propositions d'accueil cette année que les années précédentes.

Il n'y a donc pas de prévision de création de postes.

Concernant les ASVP, la réponse a déjà été apportée à monsieur JOURDAN. C'est l'assermentation qui déclenche le versement de cette prime car c'est une question de responsabilité. Enfin, sur les véhicules de la brigade canine, il partage totalement les remarques émises et indique que c'est en voie de correction et des solutions seront trouvées avant l'été.

**M. MILLET (CFDT)** indique avoir lu un article sur une collègue qui rejoint la brigade canine et qui explique qu'elle a dû acheter elle-même son chien. Cela l'étonne et demande si c'est quelque chose qui se fait effectivement et si une compensation est prévue.

**M. LE GUERNIGOU (direction Action Territoriale et Domaine Public)** indique qu'il n'y a pas de chien dans les effectifs car cela pose le problème de la garde de l'animal hors temps de travail. C'est donc la pratique répandue dans la territoriale mais il y a une convention de prise en charge financière des frais d'alimentation, de soins vétérinaire et d'autres choses particulières entre l'agent et la collectivité.

## **CCAS**

**Mme PAILLARD (directrice de la Solidarité et de la Santé)** commence par évoquer le budget du CCAS, 50 millions d'euros, ce qui représente plus que le budget de la commune de Bruz, c'est donc quelque chose de tout à fait conséquent. Elle indique que sont présentés les chiffres des budgets annexes pour les services et établissements et fait remarquer qu'il y a des "moins" un peu partout.

S'agissant du SSIAD, il y a eu un déficit assez important en 2015, qui a été travaillé dans le cadre de Service Public 2020. Les chiffres sont remontés en 2016. En 2017, il y a eu de nouveau un déficit mais il est assez conjoncturel et lié à des absences maladie ou maternité.

Sur le SAAD, de la même manière il y a eu jusqu'à 1;6 million de déficit, ce qui est important en sachant qu'il existe des SAAD n'appartenant pas au CCAS qui exercent sur le territoire de Rennes et donc pour lesquels la puissance publique municipale n'intervient pas financièrement. Le recentrage sur certaines situations et la diminution du nombre d'heures, de 200 000 à 175 000 heures cumulées avec l'exonération de certaines charges ont permis de réduire ce déficit.

Concernant les EHPAD, il y a également un déficit important pour les 5 EHPAD, en dehors de Léon Grimault et Colombier qui sont à peu près équilibrés en ce moment.

Elle explique alors que ces déficits sont compensés par le budget principal du CCAS qui est lui-même alimenté par la subvention de la Ville de 12 millions d'euros, ce qui représente environ 26% des financements du CCAS, le reste des financements étant liés aux autres partenaires et aux usagers.

Elle rappelle que le CCAS est en cours de contrôle par la cours des comptes et attend donc leur retour.

Elle cite ensuite les grands dossiers du CCAS avec, en matière d'insertion, la restructuration du restaurant social Leperdit, les équipes étant installées dans des locaux provisoires. Toujours sur les locaux, des études sont en cours avec la direction des Infrastructures sur la réfection du siège du CCAS mais les études traînent en raison de problèmes de voisinage. Les travaux seront donc probablement repoussés en 2019.

Dans le domaine de l'insertion, un dossier fondamental est l'accompagnement numérique dans les ESC. Elle indique que des fonds FEDER ont été reçus afin de pouvoir mettre ce projet en œuvre, avec une équipe en place pour 3 ans autour d'un coordonnateur pour mieux accompagner les usagers des espaces sociaux communs, et pas seulement les usagers du CCAS, et pour faciliter la transition vers le numérique pour les instructeurs.

Elle aborde ensuite le débat qui a eu lieu récemment pour savoir si les Espaces Ressources Emploi devaient rester au CCAS ou être transférés à la mission locale refondue avec la MEIF. Au final, ces Espaces Ressources Emploi restent au CCAS, ce qui est important au regard des missions des animateurs locaux d'insertion (ALI) et plus globalement pour le lien entre les usagers et la sphère professionnelle. Il y a donc un renforcement avec un poste de coordination qui se met en place.

Enfin elle aborde un sujet qui mobilise beaucoup les équipes : l'hébergement des familles migrantes, dont le budget est en augmentation au titre des aides facultatives du CCAS. Il représente plus d'un millier d'euros pour l'hébergement hôtelier.

S'agissant du secteur des Personnes âgées, le travail s'articule autour de réflexion sur les logiciels que ce soit dans les EHPAD ou pour le maintien à domicile et plus globalement, dans les EHPAD, sur la mobilité numérique. La question est d'avoir, comme dans les hôpitaux, une tablette sur les chariots et afin de pouvoir mieux travailler avec la médecine spécialisée via la télémédecine. Pour les services à domicile, ils travaillent également au changement logiciel pour pouvoir mieux travailler entre SSIAD et SAAD et également travailler sur les questions de géolocalisation.

**Mme GILBERT (CFDT)** indique qu'elle souhaitait aborder ce point lors de la présentation des budgets mais elle profite de ce point où leur sont présentés quelques chiffres pour demander une présentation plus détaillée du budget et des contraintes du CCAS afin de comprendre le fonctionnement du CCAS.

Sur l'insertion et le chantier de l'accompagnement au numérique dans les ESC, elle indique que ce projet est de longue haleine et attendu mais qu'il pose aussi beaucoup de questions sur l'évolution des métiers. Une présentation a été effectuée auprès des instructeurs, une partie des orientations répondent à leurs attentes, notamment sur l'idée de mieux coordonner les instructions mais il faut être vigilant à ce que la dématérialisation n'occulte pas l'instruction. En effet, les instructions qui resteront à réaliser seront assez pointues et cela doit être reconnu, les agents doivent être accompagnés et rassurés sur ce point.

Elle poursuit en indiquant que la clarification sur les Espaces Ressources Emploi était attendue de la part des équipes, notamment pour garantir le travail des ALI.

Enfin, sur le secteur des personnes âgées, elle demande à ce que les agents soient associés à la question des logiciels. Elle demande également à ce que les organisations syndicales soient associées au bilan du SSIAD car les agents ont beaucoup de questions sur l'état actuel du SSIAD au regard des projections annoncées dans service public 2020. Elle indique également que beaucoup de questions se posent autour du SPASAD et de ce que cela va changer pour les agents, qui se demandent, notamment, si le métier d'aide-soignant est amené à disparaître. Elle demande donc à ce que certaines choses puissent être clarifiées rapidement auprès des agents qui entendent énormément de choses. Par exemple, il a été dit que les SPASAD ouvraient forcément de 8h à 22h.

**Mme PAILLARD (directrice de la Solidarité et de la Santé)** indique qu'elle est tout à fait disposée à présenter le budget du CCAS aux organisations syndicales.

S'agissant de l'association des agents au changement de logiciel, elle est personnellement très attentive à cela car elle voit bien que ce n'est pas aussi évident que cela, madame GILBERT a raison de le rappeler.

Elle indique ensuite que la démarche de bilan de Service Public 2020 au SSIAD et au SAAD est engagée et qu'il sera présenté aux agents.

Elle envisage une réunion, peut-être commune au SSIAD et au SAAD sur le SPASAD, pour expliquer aux agents de quoi il s'agit même s'ils ne savent pas encore très bien où ils vont.

**Mme CLOAREC (directrice du SSIAD et du SAAD)** complète les propos de madame PAILLARD sur la mise en place du nouveau logiciel commun. En parallèle, elle anime des réunions d'accompagnement au changement pour les équipes administratives afin de mettre à plat les missions. Elle précise qu'actuellement, il y a une reprise des données sur le SSIAD et que le logiciel sera effectif à la fin de l'année.

S'agissant du SPASAD, elle précise que ce n'est pas pour tout de suite puisqu'une expérimentation est en cours au niveau national et ils en attendent les résultats. Il s'agit de mettre l'aide et le soin au même niveau, le logiciel constitue les fondements du rapprochement puisque, sur les 1200 usagers du SAAD et du SSIAD, 200 sont en communs. Le logiciel web, est donc plus ergonomique.

Elle termine en indiquant que le bilan de Service Public 2020 est prévu mi-mai pour le SSIAD et, qu'en parallèle, des groupes de travail et un questionnaire sera diffusé aux agents du SAAD.

**Mme SAMSON (CFDT)** salue l'hébergement des migrants à Rennes mais demande des éléments sur l'impact de l'accueil des migrants sur le budget du CCAS et quelles perspectives puisque cela ne va pas s'arrêter maintenant

**Mme MARCHAND (CFDT)** demande pourquoi les budgets sont différenciés entre les EHPAD et Léon Grimault.

**Mme PAILLARD (directrice de la Solidarité et de la Santé)** indique qu'il s'agit d'une explication technique car les conventions tripartites n'ont pas été signées en même temps entre Léon Grimault et les 5 autres EHPAD.

Sur l'hébergement des migrants, elle connaît l'impact sur le volet hôtelier, un peu moins d'un million d'euros, ce qui est important mais pas non plus exponentiel. Il y a environ 200 personnes d'hébergées, ce qui est une petite augmentation, elle rappelle que l'état, de son côté, a aussi fait évoluer le nombre de places. Au niveau des aides facultatives, il y a des dépenses annexes pour les papiers par exemple, de l'ordre de 50 000 euros, elle donnera plus de précisions.

Elle aborde ensuite la Petite Enfance et les investissements en cours avec les travaux de réfection de la crèche Tannou, la poursuite des études architecturales de la crèche Courrouze en lien avec la direction Éducation Enfance ainsi que la recherche de nouveaux locaux pour l'Étoile, celle-ci étant actuellement hébergée dans des locaux privés loués par la CAF et qui coûtent assez cher. Enfin, également en lien avec la CAF, une réflexion est en cours sur les mesures d'adaptation de la Prestation Service Unique (PSU). Elle rappelle avoir tenu pendant des années pour ne pas aller vers la PSU horaires, idée que les parents paient exactement le temps qu'ils occupent la crèche et rester sur un abonnement forfaitaire. La CAF se fait donc plus pressante pour mettre en place ce fonctionnement.

**Mme MARCHAND (CFDT)** demande si une date est prévue pour la crèche Tannou et elle confirme que les locaux pour l'Étoile sont indispensables et qu'il devient urgent de faire quelque chose.

**Mme PAILLARD (directrice de la Solidarité et de la Santé)** indique que la Courrouze est prévue pour 2021. Pour l'Étoile, cela ne fait pas très longtemps qu'ils occupent ces locaux même s'ils ne les ont pas choisis.

Elle aborde ensuite la santé et le handicap avec la finalisation de l'évaluation du plan local de santé. Elle rappelle que la santé concerne tous les services, du sport à l'urbanisme, et c'est le but du plan local de santé : savoir comment tous les services peuvent s'engager dans la santé. Le bilan est très intéressant et montre que tous les services se sentent concernés.

Elle parle ensuite du marché « frelons asiatiques », qui est un sujet métropolitain important même si cela peut paraître anecdotique.

Elle tient à souligner la poursuite des visites santé scolaires car ce service est peu visible mais fait un travail de fond en termes de prévention santé. Enfin, elle évoque la poursuite de la mise en œuvre des études d'accessibilité, en lien avec les services techniques sur les ERP avec 54 nouveaux dossiers prévus pour 2018.

## Culture

**Mme POULAIN (directrice de la Culture)** rappelle tout d'abord que le cadre, pour la ville et la métropole découle des États généraux de la Culture de novembre 2015 et du projet culturel métropolitain de 2016. Il priorise les actions culturelles autour d'axes transversaux tels que l'économie, le tourisme et l'aménagement. Pour la ville, elle indique qu'un bilan a été réalisé à mi-mandat et a été présenté le 8 février dernier aux ateliers du vent et qu'une grande partie des engagements ont été réalisés.

S'agissant des dossiers principaux de 2018, elle aborde tout d'abord l'Opéra, qui était déjà un dossier en 2017. Elle rappelle que quand la ville a ouvert ce dossier fin 2016, elle se posait la question de savoir comment rester une maison d'Opéra, et comment être encore en capacité, dans 10 ans, de produire des spectacles de qualité. L'Opéra de Rennes est l'un des plus petits de France par sa taille comme par son budget. La réflexion s'est alors engagée autour de coopérations avec Angers Nantes Opéra, qui est un syndicat mixte. Trois scénarios ont été envisagés : une coopération, une fusion et un scénario entre les deux qui modulait les capacités de mutualisation. Il a donc été fait appel à un cabinet en 2017 qui a abouti à des préconisations. Au cours de l'année, les positions étaient divergentes entre les trois collectivités, au final, la position de la Ville de Rennes s'est imposée à Angers et Nantes sur une modalité de coopération et donc de mise en commun des moyens artistiques mais sans aller plus loin dans la mutualisation. Pour autant, ils ne s'interdisent pas, par projet, de travailler une action culturelle commune. Cela signifie donc que l'Opéra reste indépendant,

avec une vraie direction et donc une démarche de recrutement d'un nouveau directeur en cours. Dans tous les échanges préalables avec les candidats, cette question a été centrale.

En 2018, il s'agira de formaliser cette coopération en créant une association qui contractualisera avec la ville, Angers et Nantes. Il faudra donc identifier des budgets et des moyens.

De la même manière, en 2017, un projet de fond concernait la réécriture du projet scientifique et culturel des Champs Libres, avec des structures qui cohabitaient plus qu'elles ne travaillaient ensemble mais qui avait tout de même des moyens communs. Il fallait donc créer les conditions d'arbitrage pour savoir pourquoi telle chose ou telle autre était priorisée : il fallait un cadre de références commun. Ce travail a été long en 2017 mais a permis de commencer une interconnaissance entre les agents et entre les établissements. Ce projet culturel et scientifique permet à chaque entité de trouver pleinement sa place, tout en étant parfaitement clair sur le sens de cet équipement qui connaît un très grand succès et qui sait accueillir aussi bien les plus vulnérables que les autres. Ce projet se traduit donc, cette année, dans une période encore de transition, par des conséquences de fonctionnement. Elle indique que CoProD continue son accompagnement pour dénouer les problématiques de fonctionnement. La position de ne pas modifier l'organigramme des Champs Libres reste d'actualité. Toutefois, un nouveau directeur allant être recruté, il pourrait y avoir quelques modifications à la marge mais ils ont considéré que ce n'était pas tant l'organigramme que la capacité à travailler ensemble qui améliorerait le fonctionnement de l'équipement.

S'agissant des salles en régie, en 2017, a été absorbé le déploiement de la salle Guy Ropartz qui s'est ouverte à Maurepas. La salle de la Cité était, à ce moment-là, fermée. La salle du Vieux Saint Etienne est dédiée à Ay-Roop, qui effectue un accompagnement d'acteurs du cirque, 6 mois par an et qui accueille des festivals.

En 2018, il va falloir moduler l'activité entre ces trois lieux pour ne pas mettre l'équipe en difficulté, tout en sachant que ces trois salles ne pourront pas avoir une activité pleine en même temps.

Elle fait ensuite un focus sur ce qui est développé en matière de jumelage d'équipement culturels, pour la plupart en centre-ville, avec les quartiers. Ces jumelages sont mis en place pour trois ans. Elle évoque l'extension du dispositif des classes orchestres au Blosne. Elle indique que la ville a reçu un mécénat très important de la fondation Carasso, 200 000 euros, et que, malgré le capage des dépenses, la ville a accepté d'abonder les budgets d'autant que des recettes de mécénat. Cela a permis aussi l'acquisition d'instruments. Elle rappelle que l'objectif étant aussi qualitatif, il s'agit d'un accompagnement pluriannuel des enfants.

Enfin, elle aborde les projets d'investissement qui auront forcément un impact sur le fonctionnement avec la préfiguration de l'ouverture du conservatoire au Blosne. Les travaux débiteront à l'automne, 6 mois après la 1<sup>ère</sup> pierre du nouvel Antipode à La Courrouze-Cleunay qui, pour mémoire, regroupe à la fois une bibliothèque, une MJC et une scène musiques actuelles. Il s'agit de deux équipements originaux et exceptionnels, dans un contexte particulier.

Elle termine avec un focus sur les ressources humaines, en indiquant avoir mis en place, sous l'impulsion de Laurence QUINAUT, un plan d'animation managériale à l'échelle de la direction de la culture. Elle rappelle que la direction est une grosse direction, environ 600 agents, qui réunit des équipements qui n'ont pas grand-chose à voir entre eux et qui ont, historiquement, un fonctionnement très autonome. En réalisant une enquête auprès des agents, il est ressorti une appétence à l'interconnaissance, à faire partie d'une même direction. D'autre part, l'étude confiée à un élève administrateur a fait ressortir quelques dysfonctionnements qui perduraient, comme des services sans réunion de service. Cela a permis de redire quel est le socle commun et de se fixer des objectifs, beaucoup liés à l'interconnaissance et à la mobilité. Cette dernière question va, selon elle, beaucoup intéresser les organisations syndicales mais elle n'est pas simple car les agents sont très motivés mais ont une appétence, comme dans le secteur social, très spécifique pour ce qu'ils font. Elle indique donc qu'une expérimentation de "vis ma vie" va avoir lieu. Un questionnaire va également être envoyé aux agents pour savoir s'ils seraient intéressés par le fait d'occuper le même type de poste dans un autre équipement, ou s'ils souhaitent tester un autre poste totalement différent. Si 10 agents répondent, il va pouvoir être construit quelque chose de particulier avec différentes missions, si les 600 agents de la direction répondent, ce sera du poste à poste afin que les agents puissent s'appuyer sur les compétences des collègues.

Elle évoque ensuite une problématique pour l'organisation de leur réunion plénière car ils sont trop nombreux et comme ils ne se connaissent pas, il faut pouvoir créer les conditions de l'interconnaissance en amont de la réunion sinon cela ne servira à rien. Ils cherchent donc un lieu.

Elle termine par un levier identifié pour favoriser l'interconnaissance : les rencontres par métier. En effet, les questionnaires ont fait remonter que certains agents, notamment des assistantes, sont en lien depuis 10 ans mais ne se sont jamais rencontrés. Cela vaut aussi pour les métiers techniques et la médiation. Ces rencontres vont donc être organisées en commençant par les assistantes, sans hiérarchie, c'est donc une assistante qui organise la réunion.

**Mme GILBERT (CFDT)** indique que madame POULAIN a commencé par rappeler le cadre, bien connu des services, qui fixe le cap, a listé les différents projets sans oublier le travail quotidien des équipes et a aussi rappelé le cadre budgétaire qui s'applique à l'ensemble des secteurs. Elle alerte, même si elle sait que madame POULAIN est vigilante à cela, sur le sentiment des équipes que l'enchaînement des projets et des programmations culturelles laissent peu de temps de respiration, que le travail de fond reste, elle pense notamment aux bibliothèques municipales, aux Champs Libres, au Conservatoire. Les équipes alimentent elles-mêmes les programmations car elles ont envie de bien faire mais il y a quand même un sentiment d'épuisement. Elle cite l'équipe de la régie des salles, qui est au bord de la rupture, pour lesquelles les questions sont à traiter avant la réouverture, elle est donc rassurée de la réactivité avec laquelle le travail de CoProD va pouvoir s'engager afin qu'il puisse y avoir des réponses avant la rentrée sur les effectifs. Elle évoque ensuite l'implication des agents, qui se retrouve aussi dans d'autres directions, mais la différence à la culture réside dans certains décalages entre le niveau de poste et les missions réellement effectuées et elle espère que les négociations autour des agents de catégorie B et A permettront de corriger ces écarts, de revoir les classifications des postes qui sont parfois mal fléchés ou pas dans la bonne catégorie. Elle a en tête des situations à la Criée. Elle salue toutefois les avancées récentes qui ont pu être obtenues pour des agents qui attendaient depuis longtemps et espère que cette impulsion pourra se poursuivre.

Sur l'Opéra, elle sait que le sujet sera abordé la semaine suivante et ne développera donc pas. Sur les Champs Libres, elle souhaite que l'objectif de cohésion affiché dès l'ouverture aboutisse enfin et que le nouveau directeur.trice pourra en donner l'impulsion et espère que cette arrivée permette un lien plus resserré et des discussions plus fluides avec les organisations syndicales.

S'agissant de la suite du travail autour de l'animation managériale, elle salue le travail d'audit, même si les agents de certains équipements ont regretté de ne pas avoir été associés, la suite va leur permettre de l'être. Elle souhaite avoir un retour des résultats de cet audit, même s'ils ont déjà eu quelques éléments et redit qu'elle aimerait que cette impulsion donnée par la direction de la Culture puisse être donnée dans d'autres directions.

Elle dit ensuite rejoindre madame POULAIN sur la question de la mobilité entre équipements mais il faudrait pousser plus loin sur la mobilité inter-filières, car c'est une volonté des agents de pouvoir être reconnus et de pouvoir valoriser leurs compétences pour aller sur des métiers d'autres filières. Cela vaut également pour les agents de la filière technique. Enfin, sur les actions, elle indique que les rencontres par métier sont vraiment attendues et intéressantes pour booster certaines équipes. Elle ajoute que le fait que ces rencontres se fassent sans hiérarchie et confiées aux agents est un réel gage de confiance porté depuis longtemps par la CFDT au moment de l'animation managériale, qu'elle avait appelé "espace de confiance". Là aussi, d'autres directions sont concernées par ces problématiques d'agents qui communiquent tous les jours mais ne se sont jamais rencontrés et gagnerait à mettre en place ce type de dispositif.

**Mme POULAIN (directrice de la Culture)** répond qu'ils pourront revenir sur un certain nombre de points lors de la réunion du 4 avril avec les organisations syndicales. Elle aborde juste la question de l'épuisement des équipes qui est centrale et qui est prise de front par les responsables. Elle indique que des décisions sont en cours, une a été prise pour le musée de Bretagne en disant que si on n'arrive pas à faire les réservations, on ne fait pas. Ce n'est pas satisfaisant sur le long terme mais l'idée est aussi de commencer à donner des signaux concrets afin de ne pas cumuler les projets. C'est le sujet du moment.

**M. CHARDONNET (vice-président, délégué au personnel)** indique qu'il y a un gros problème de gestion du temps puisqu'il est 10h53 et que le pôle Ressources devait être abordé à 9h40. Il indique avoir, avec Johan THEURET, un rendez-vous avec la Maire et qu'ils doivent donc partir à midi. La séance va donc se poursuivre jusqu'à 12h30, Jocelyne BOUGERARD en assurera la présidence, mais cela va être compliqué. Il propose donc d'aborder les budgets, dont le budget du CCAS, lors d'une autre rencontre.

Il donne donc la parole à monsieur THEURET qui a bien compris qu'il devait être très synthétique.

## **PÔLE RESSOURCES**

**M. THEURET (directeur général adjoint du pôle Ressources)** commence par évoquer le secteur des ressources humaines et indique que les organisations syndicales savent très bien quelles politiques y sont menées.

Il passe donc à la direction des Finances et de la Commande Publique pour laquelle il y a trois grands chantiers à mener en 2018. Le premier est la contractualisation financière avec l'État, dont il reparlera ensuite. Le deuxième concerne la dématérialisation des pièces comptables et des marchés publics, respectivement prévus pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et octobre 2018. C'est un gros chantier, à la fois pour la direction des Finances et de la Commande Publique mais aussi pour tous les référents marchés publics et finances dans les services. Cela nécessite donc un accompagnement et des formations pour les agents. Il précise qu'il s'agit d'une obligation légale et que les dates de bascule sont imposées par

l'État. Il précise que, pour les marchés publics, il s'agit des marchés supérieurs à 25 000 euros, ce qui est déjà énorme. Le troisième gros dossier est le schéma de l'achat responsable qui vise à développer les achats liés au développement durable, l'économie sociale et solidaire, l'économie circulaire, qui correspond au recyclage et à la réutilisation des différents matériaux. Il indique que le schéma a été validé la veille en comité de pilotage par les élus et sera présenté aux conseils métropolitain et municipal en avril et mai.

Il aborde ensuite la direction des Systèmes d'Information pour laquelle il va citer deux dossiers emblématiques mais il y en a beaucoup d'autres. Le premier est le schéma directeur du numérique et le déploiement outils nomades. Il précise qu'en ce moment, il s'agit d'actualiser le schéma directeur avec 231 projets informatiques issus des besoins des services. Il indique qu'auparavant, il y en avait 221. Le deuxième projet concerne la migration Zimbra sur lequel il ne va pas s'étendre puisqu'une réunion spécifique a eu lieu sur le sujet. Il redit que la migration sera progressive et se fera sur 4 à 6 mois avec un fort accompagnement et la formation des agents. Il tient à préciser ce point car certaines collectivités ont procédé à une bascule en une fois, comme Angers par exemple.

Il poursuit avec la direction du Contrôle de Gestion et le lancement du dialogue de gestion avec 6 directions expérimentales, la première étant la direction Éducation Enfance la semaine suivante. Il explique que l'objectif n'est pas de faire du contrôle mais de dialoguer avec les directions sur les thématiques RH, finances, commande publique et informatique afin d'entendre les besoins des directions et de créer plus de fluidité et de travailler à une simplification des procédures interne au pôle Ressources.

S'agissant de la direction des Affaires Juridiques, un dossier, presque terminé mais qui a beaucoup occupé les collègues en fin 2017 et en début 2018, est le renouvellement du marché des assurances. Il explique les nombreux transferts des dernières années ont entraîné une modification du périmètre et du régime des assurances pour la Ville de Rennes. Les polices d'assurances ayant été revues, le service rentre à présent dans un mode plus opératoire. Il insiste ensuite sur le rôle de conseil et d'assistance juridique aux directions, avec la particularité de répondre à 98% des demandes en régie et donc très peu d'externalisation. Cela est possible grâce à la spécialisation des agents et au savoir qu'ils ont collecté depuis plusieurs années et qui satisfait pleinement les directions.

Il termine avec la direction des Moyens et des Achats et ne revient pas sur le Plan Alimentaire Durable (PAD) évoqué précédemment. Il rappelle néanmoins les trois objectifs : 20% de bio, 20% de développement durable et 50% d'économie sur le gaspillage alimentaire. Ce dossier est lancé depuis un an et continue d'être mené dans une démarche participative.

Il cite ensuite Régate et rappelle qu'il s'agit d'une centrale d'achat offerte par la Ville de Rennes et Rennes Métropole aux communes de la métropole qui souhaitent adhérer. À ce jour, 22 adhérents, 20 communes et deux partenaires extérieurs, la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR) et Destination Rennes. Il explique qu'il s'agit de mutualiser certains marchés, 8 marchés étant proposés comme les fournitures administratives, les couches pour les personnes âgées ou encore l'enlèvement des nids de frelons. L'objectif étant de développer le nombre de marchés, Régate aide les communes à identifier les besoins et à les mutualiser. Enfin, un dernier volet de Régate concerne la formation et la sensibilisation des communes à l'achat responsable et durable.

**Mme MARCHAND (CFDT)** commence revient sur la direction des Ressources Humaines en indiquant connaître parfaitement le plan de charge mais revient sur la question des effectifs, à laquelle elle n'a pas eu de réponse. Elle indique être toujours inquiète de la répartition du plan de charge sur certaines personnes pour mener à bien la politique RH.

Elle aborde ensuite la direction des Finances, où les agents sont impatients d'avoir le logiciel commun qui est nécessaire pour l'harmonisation des procédures et faciliterait le travail des uns et des autres.

S'agissant de la direction des Systèmes d'Information, monsieur THEURET a parlé d'un schéma directeur du numérique avec 231 projets. Là aussi se pose la question des effectifs car le plan de charge est très lourd. Les uns et les autres autour de la table réclament le déploiement de postes informatiques dans les écoles et d'autres projets sans en voir le bout. Elle demande donc si la direction des Systèmes d'Information est en mesure de mener à bien tous ces projets.

**Mme LESUR (CGT)** indique que le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu aura un impact sur le service et les agents. Elle demande si des mesures sont prévues pour soulager le personnel.

**M. THEURET (directeur général adjoint du pôle Ressources)** indique très clairement qu'il n'y aura pas d'augmentation d'effectif à la direction des Ressources Humaines. Il indique cependant qu'un travail est engagé à la direction des Ressources Humaines dans le cadre de la politique RH 2018-2020. Il rappelle que l'objectif de lister ces 18 thématiques était de donner de la lisibilité aux organisations syndicales mais aussi aux agents pour pouvoir travailler davantage en transversalité. Il pense également que, dans le cadre du dialogue de gestion, il est possible de simplifier les procédures et donc, de gagner du temps. Il entend cependant l'alerte des organisations syndicales sur la surcharge de travail dans certains secteurs et un travail est à réaliser, notamment sur la répartition des missions entre agents et la responsabilisation des agents. S'agissant du prélèvement à la source, l'État dit qu'il n'y aura aucun impact sur les

collègues de la paie, ce qui ne va probablement pas être le cas. À ce jour, il n'y a pas de visibilité sur la charge de travail que cela va engendrer, il laissera Jim BOSSARD compléter.

S'agissant de la direction des Systèmes d'Information, son plan de charge est très lourd mais ses effectifs ont été renforcés ces dernières années. Cela dit, il y a une difficulté de recrutement. Il explique que lors de départs d'agents, il faut toujours relancer les appels à candidature cela est sûrement en lien avec l'écart salarial et avec la concurrence du secteur privé. Il est donc bien conscient de cette difficulté et y est vigilant. L'intérêt du schéma numérique est, là encore, d'offrir une visibilité, notamment pour les directions opérationnelles, de la capacité à répondre et de lisser les projets des services sur les trois ou quatre années à venir.

**M. BOSSARD (directeur des Ressources Humaines)** précise, s'agissant du prélèvement à la source, que Rennes Métropole est collectivité expérimentale avec l'éditeur BERGER-LEVREAUULT sur la mise en œuvre par anticipation. Cela permet donc de se préparer et de préparer les agents avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**M. CHARDONNET (vice-président, délégué au personnel)** donne la parole à monsieur BENESEAU en rappelant le problème de gestion du temps.

## **POLE STRATÉGIE DÉVELOPPEMENT AMÉNAGEMENT**

**M. BENESEAU (directeur général adjoint du pôle Stratégie Développement Aménagement)** rappelle la consigne qui lui a été donnée pour cette présentation à savoir de ne pas être dans l'exhaustivité mais de pointer quelques dossiers structurants et les éléments touchant à l'organisation des services.

Il commence avec la planification et la stratégie urbaine et rappelle qu'un gros travail est en cours pour élaborer le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) pour les 43 communes. Ce travail a démarré dès 2015 avec, dans un premier temps, une phase d'élaboration du projet d'aménagement développement durable et, à présent, une phase de traduction réglementaire de ce projet de développement qui a fait l'unanimité entre les 43 communes. Il rappelle que l'objectif est que le conseil métropolitain puisse arrêter le projet en septembre 2018. Il s'agit de la dernière ligne droite qui consiste à édifier des principes de constructibilité et d'occupation des sols qui seront les mêmes pour les 43 communes. Il fait remarquer que c'est un gros challenge et une révolution. Suite au passage en conseil métropolitain, il faudra procéder au circuit classique de concertation et de consultation afin que le document soit approuvé par le conseil métropolitain mi 2019. Il s'agit donc d'un gros dossier, très mobilisateur en termes de ressources humaines dans les services d'urbanisme mais aussi dans plusieurs services de la collectivité, par exemple pour la réglementation sur les nouvelles constructions en matière thermique et énergétique ou encore le classement du patrimoine. Au-delà de la traduction réglementaire, il y a ensuite une traduction foncière. Il explique que des outils sont au service des projets des communes et de l'intercommunalité, en particulier le droit de préemption urbaine, les zones d'aménagement différées et que c'est le travail du service Foncier d'être prêt à traduire concrètement les règles définies par les élus.

Il aborde ensuite le projet urbain Rennes 2030. Il explique que Rennes était en avance de phase sur le PLUi car elle souhaitait le monter, l'adopter et le verser comme une contribution au PLUi. Le projet Rennes 2030 a donc déjà été arrêté par le conseil municipal et le service finalise actuellement la traduction réglementaire. Il est important de souligner qu'une nouvelle forme de consultation de la population est mise en œuvre sur le cœur de ville. Il précise qu'il s'agit du cœur de ville et pas le centre-ville, qui est un objet rennais, alors que le cœur de ville est à partager entre beaucoup d'utilisateurs, les rennais, les citoyens métropolitains et autres personnes qui viennent consommer, utiliser le centre-ville de Rennes. Un travail va donc être lancé avec les habitants pour leur demander comment ils voient le centre-ville avec l'idée d'agrandir, d'élargir le centre-ville qui est, à ce jour, un peu étroit en comparaison d'autres grandes villes. Il précise que ce projet va mobiliser des renforts pour l'équipe qui n'est pas dimensionnée pour travailler en permanence sur des projets de cette ampleur.

Il aborde ensuite l'Habitat, 2<sup>ème</sup> secteur le plus important du pôle, et indique que le programme local de l'habitat est en cours de déploiement puisqu'il a été adopté pour la période 2015-2020. Il attire l'attention sur deux projets qui font évoluer la politique de l'habitat sur le territoire. Le 1<sup>er</sup> est le loyer unique du logement social. Il explique que l'idée est que pour des logements ayant les mêmes caractéristiques partout sur le territoire de la métropole, le même prix soit appliqué en location, que ce soit à Acigné, Cintré ou au Blosne. C'est une révolution. Cela permettra aux bénéficiaires de logements sociaux de choisir leur lieu de résidence et leur mode de vie sur le territoire. À la demande de la Maire et du Président, l'expérimentation devrait commencer dès l'été 2018 pour une durée de 5 ans.

Le 2<sup>ème</sup> projet du service Habitat est l'Organisme Foncier Solidaire. Il explique qu'il existe des aides à l'accession sociale à la propriété. Avec le recul, ils se sont aperçus qu'un certain nombre de personnes revendent son logement et gagnent une plus-value importante, ce qui est normal aux vues des prix du marché. Or, cela interroge sur l'efficacité de la politique publique

et de l'aide publique apportée. L'objectif est donc de créer un Organisme Foncier Solidaire, courant 2018, qui sera propriétaire du foncier, les résidents seront propriétaires de leur logement, mais les possibilités de revente seront capées en fonction des évolutions des prix du marché. Cela est également assez révolutionnaire car très peu de collectivités l'ont mis en place.

Il évoque ensuite le secteur de l'aménagement avec plusieurs projets très structurants : l'Hôtel Dieu, le Colombier, le Palais du commerce et Baud Chardonnet pour la Ville de Rennes. Du côté de la métropole, EuroRennes se termine et les chantiers de la Courrouze et la Janais vont démarrer après avoir racheté des terrains de la zone d'activité économique à Peugeot-Citroen car la mise en place d'un projet d'aménagement économique nécessite de racheter du foncier à vocation économique sur le territoire. Enfin, il cite le projet de la Vallée de la Vilaine pour Rennes Métropole et aussi des projets dans le cadre du programme de renouvellement urbain signé avec l'ANRU et l'État sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour lesquels il s'agit de restructuration urbaine de l'espace public et de l'habitat.

Il informe ensuite les membres du Comité Technique qu'une réorganisation va être initiée au service Aménagement Opérationnel. Il explique que ce service travaille à peu près au  $\frac{3}{4}$  pour la Ville de Rennes et  $\frac{1}{4}$  pour Rennes Métropole. Les chargés d'opérations sont habitués à travailler sur des ZAC à maîtrise publique où il s'agit de contrôler les opérations. Or, dans les autres zones en dehors des zones de maîtrise par la collectivité, les promoteurs développent une très forte offre d'habitat avec des conditions de mixité sociale qui ne sont pas du tout les mêmes que celles que la collectivité met en place. L'idée est donc que les chargés d'opérations ne doivent plus travailler que sur ces "bouts de ville" mais doivent travailler plus globalement sur des territoires englobant leur ZAC et le secteur diffus. Cela signifie, pour les agents, de travailler un peu différemment et d'avoir une très forte coordination avec d'autres équipes comme le service des Espaces Publics et des Infrastructures, le service Foncier, le service Droit des sols. Il y a un fort enjeu de transversalité qui implique une réflexion sur l'organisation de ce service, en lien avec l'arrivée d'un nouveau responsable.

Il aborde ensuite la mise en œuvre de l'organisation du service Droit des Sols, initiée en 2017. Aujourd'hui, les collègues subissent une forte tension car, pour accueillir les 6000 nouveaux habitants, il faut construire des logements et donc instruire énormément de permis de construire. Ce service a donc subi un fort développement d'activité. En 2017, les missions des instructeurs ont été recentrées sur les questions techniques et à forte valeur ajoutée. En effet, ils étaient souvent sollicités par des habitants, des promoteurs ou des entreprises pour répondre à des questions assez basiques telles que "où trouver un formulaire pour faire un abri de jardin". Il précise que les instructeurs sont difficiles à recruter et que toutes les intercommunalités sont dans la même situation. Les missions d'accueil de proximité ont donc été portées par les communes, le portail a été revu afin qu'il soit plus efficace et qu'il renseigne mieux les usagers. Enfin un travail a été réalisé avec le service Relations Citoyens pour que ce service puisse répondre aux demandes de 1<sup>er</sup> niveau.

Il poursuit sa présentation avec le secteur de l'attractivité, du développement économique et de l'emploi et commence avec l'évènement InOut, auquel tout le monde a sûrement participé sur l'esplanade Charles de Gaulle. Il précise que cet évènement avait lieu le week-end et concernait tous les habitants. Il rappelle que InOut est un évènement économique en deux parties. Une partie "In" était réservée aux professionnels au couvent des Jacobins. Il s'agissait de réfléchir aux solutions de mobilité nouvelles pour répondre aux enjeux de report des usages de la voiture autosoliste qui crée de gros problème de congestion et de pollution vers d'autres modes de transport et comment les outils numérique notamment peuvent aider à développer le covoiturage, l'autopartage, le recours au vélo. La 2<sup>ème</sup> partie, "Out", invite tous les citoyens à venir voir comment de nouveaux services peuvent venir faire évoluer les comportements de mobilité. Au moment de révision du PDU, c'est un enjeu majeur de faire évoluer les comportements de mobilité, c'est pour cela que les 5000 agents de nos collectivités soient les 1<sup>ers</sup> acteurs, les 1<sup>ers</sup> ambassadeurs de ces changements.

Il évoque ensuite la promotion et la prospection économique avec Destination Rennes. Il rappelle le souhait du Président de pouvoir articuler les actions de promotion, communication sur les attraits et atouts du territoire métropolitain pour faire venir des entreprises et des talents qui créent de l'activité réalisées par Destination Rennes et la prospection économique, c'est-à-dire la présence dans des salons, l'accompagnement des entreprises dans leur projets réalisés par la direction du Développement Économique.

S'agissant de la fusion de la MEIF et de la Mission Locale, elle devrait aboutir avec une décision de l'Assemblée Générale constituante avant l'été.

Il aborde ensuite un sujet très important : l'économie dans les quartiers prioritaires de la ville. Il explique que la croissance économique sur le territoire produit de la relégation sociale, en particulier dans les quartiers prioritaires de la ville. L'idée est donc de réfléchir à la façon de faire bénéficier les habitants des quartiers prioritaires de cette croissance économique via le développement de plusieurs activités comme la création d'une cité artisanale. La cité artisanale aide les artisans à s'implanter dans un quartier ou à développer leur activité dans le quartier, le Quadrille, sorte de pépinière pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire. Il cite d'autres projets comme la coopérative du quartier de Maurepas. De

nombreux logements vont être réhabilités, il faut donc reloger les habitants de ces logements. La coopérative a pour objectif d'aider les habitants en proposant, par exemple, des aides au déménagement, d'autres logements sociaux.

Il passe ensuite à la transition écologique et numérique avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Il rappelle le défi climatique mondial pour lequel le territoire de Rennes, comme les autres, doit prendre sa part. Les élus et les services ont donc défini un plan d'actions qui regroupe une centaine d'actions pour la réduction des gaz à effet de serre à horizon 2030. Ce plan va être arrêté par le conseil métropolitain du 5 avril et entrera ensuite dans une phase de concertation et de consultation pour une approbation en 2019. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'un sujet majeur qui concerne tout le monde car ce sont nos comportements de mobilité, de consommation énergétique qu'il faut changer.

Il explique ensuite ce qu'est le service public métropolitain de la donnée qui est un nouveau projet. Beaucoup de services se développent en utilisant des données, il cite l'exemple des applications sur smartphone. Il y a un enjeu public sur l'utilisation des données, notamment des données publiques en open data et la sécurité des citoyens. Le service public métropolitain de la donnée a donc pour 1<sup>ère</sup> mission de définir les conditions d'usage des données publiques et privées pour garantir, en tant que tiers de confiance, la protection de la vie privée des citoyens. La 2<sup>ème</sup> mission est de développer des applications à partir des données que produit la collectivité dans le domaine de la mobilité, de l'énergie, de l'air, de la connaissance sociodémographique.

Il souhaite ensuite attirer l'attention sur la citoyenneté européenne et explique qu'a été développé le Lab Europe. Si les organisations syndicales n'en ont pas eu connaissance, il les invite, comme les citoyens, à venir contribuer à ce qui peut construire, aujourd'hui, une citoyenneté européenne. Pour lui, l'Europe est un outil extrêmement important qui a garanti 50 ans de paix depuis la 2<sup>nde</sup> guerre mondiale et il est important de préserver cela, avec les grands bouleversements géopolitiques actuels, d'amener les jeunes et les moins jeunes à retrouver les valeurs de l'Europe.

Enfin, pour conclure sa présentation, il aborde le service d'Information Géographique (SIG) avec le schéma directeur du numérique qu'il ne va pas développer vu que cela a déjà été fait précédemment mais il tient à souligner que le SIG est très contributif au schéma du numérique. Il rappelle que le SIG compte 30 agents et que 2 recrutements sont venus renforcer l'équipe pour pouvoir répondre aux projets de développement des usages du numérique dans nos collectivités. Il en profite pour aborder la future réorganisation de l'unité cartographie diffusion qui compte une dizaine de personnes, avec un objectif de transversalité et de développer la coopération. Il précise que CoProD accompagne le projet et qu'une mise en œuvre est visée avant l'été.

**Mme LESUR (CGT)** traduit son inquiétude sur l'élargissement du cœur de ville car cela repousse les limites du centre-ville et poussera les plus démunis à aller habiter encore un peu plus loin et les organisations syndicales pourraient également s'inquiéter de l'endroit où elles vont manifester.

Elle poursuit en disant qu'il faut certes montrer l'exemple avec le covoiturage et les autres modes de déplacement et demande si on a une idée du nombre d'agents qui habitent en centre-ville ou très proche. En effet, les agents territoriaux ne peuvent, pour la plupart, se permettre d'habiter en ville et habite plutôt en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> couronne, il ne va donc pas être donné à tout le monde de donner l'exemple.

**M. BENESTEAU (directeur général adjoint du pôle Stratégie Développement Aménagement)** indique que le problème posé par madame LESUR vaut pour les agents territoriaux mais vaut aussi pour beaucoup de personnes qui travaillent dans le secteur privé et l'enjeu est le même. Il n'a pas le chiffre demandé mais, de mémoire, environ 1/3 des professionnels travaillant sur la métropole n'habitent pas la métropole. Il rappelle cependant que la métropole est un territoire administratif et non un territoire de vie. L'aire urbaine est définie comme étant un espace, 750 000 habitants à Rennes, dans lequel les gens font des migrations entre le domicile et le travail. De ce fait, la problématique de la mobilité touche 750 000 personnes et pas les 340 000 habitants de la métropole. Il ajoute que le territoire de la ville et de la métropole est montré en exemple partout sur sa politique d'habitat, en particulier d'habitat social. Même s'il est toujours possible de faire mieux ou plus, mais il fait remarquer que, tous les ans, 20 millions d'euros sont injectés par la métropole pour développer le logement social, ces 20 millions étant à multiplier par 4 si on compte les investissements des Offices Publics de l'Habitat (OPH). Il redit donc que Rennes est très en avance sur sa politique de l'habitat par rapport à d'autres territoires. Il aborde le choc de l'offre du gouvernement mais le choc de l'offre a déjà été fait par Edmond HERVE, Daniel DELAVEAU, Nathalie APPERE et Emmanuel COUET depuis des années, c'est le PLH : comment construire des logements pour répondre aux besoins de croissance de la population. 6000 habitants supplémentaires ont été accueillis en 2017 sur la métropole et ce que cela représente en termes de service public pour accompagner cette croissance démographique.

S'agissant enfin du cœur de ville, il aurait du mal à indiquer quel sera le prochain itinéraire des organisations syndicales pour leurs manifestations mais il explique que le centre-ville ne répond plus aux besoins de développement des activités

marchandes et d'habitat car il est trop étriqué. La ville a des difficultés à répondre à des sollicitations d'implantation commerciale et à répondre et à maîtriser les coûts du logement, même si des règles, notamment en terme de mixité sociales, sont imposées en centre-ville sur toute nouvelle opération comme sur le reste du territoire. Il aborde également un nouveau sujet de réflexion s'agissant de l'émergence d'une nouvelle pratique : la location de logement par les habitants sur Air B&B ou Aritel, car un nombre assez conséquent de chambres sont mise en location par des particuliers ce qui diminue l'offre de logements en centre-ville. Ils travaillent donc à un règlement d'usage qui contraindra cette nouvelle pratique

**M. CHARDONNET (vice-président, délégué au personnel)** souhaite préciser un point avant de donner la parole à madame GILBERT. Quand madame LESUR dit que les organisations syndicales ont été jetées du centre-ville, elle fait sans doute référence à la place de la Mairie. Il rappelle que ce n'est pas si ancien que cela car avant le départ des manifestations se faisaient place de la gare, ce qui veut dire que le lieu des manifestations peut changer. Il rappelle que, si en 2016 le lieu de départ et le circuit ont été modifiés, c'est en raison des groupes de casseurs accompagnant les manifestations. Les organisations syndicales n'ont donc pas été "jetées" du centre-ville et la municipalité n'a jamais fermé la porte à ce que des rassemblements aient lieu place de la Mairie à partir du moment où ils sont bien maîtrisés et encadrés, c'était le cas le 1<sup>er</sup> mai l'année dernière.

Il s'excuse ainsi que monsieur THEURET puisque, comme annoncé plus tôt, ils doivent se rendre à un rendez-vous avec la Maire. Il laisse donc la présidence à madame BOUGEARD pour le reste de la séance.

**Mme BOUGEARD (adjointe à la Maire déléguée aux relations internationales et aux relations publiques)** souhaite intervenir sur ce sujet très sérieux car des nombreux médias se plaisent à dénoncer une gentrification en cours et massive. Il faudra croiser les données du CCAS car elle se souvient que lorsqu'elle était en responsabilité au CCAS, le plus grand foyer de toute l'Ille-et-Vilaine se trouvait en centre-ville. Il faudra donc comparer les pourcentages d'évolution des logements sociaux en centre-ville pour mesurer la gentrification.

**Mme GILBERT (CFDT)** remercie monsieur BENESTEAM pour sa présentation. L'année passée, il avait proposé une nouvelle rencontre afin d'aborder les sujets plus en profondeur, cette année encore, s'il en est d'accord, elle serait preneuse d'une nouvelle rencontre pour une présentation plus détaillée. En effet, les effectifs des services de ce pôles sont de petite échelle mais avec des projets très engageants. Elle revient sur l'évènement InOut méconnu ou mal compris des collègues des autres services mais aussi des organisations syndicales.

Elle aborde ensuite les grands projets cités comme le PLUi, Rennes 2030, les services ne sont pas dimensionnés pour y répondre et des renforts ont pu être obtenus. Elle demande quelle visibilité monsieur BENESTEAM a pour la suite, en imaginant que les renforts ne vont pas s'arrêter à la fin du projet en 2018 puisqu'il y aura sans doute tout une étape de mise en œuvre et d'accompagnement. Il a également cité le service Droit des Sols, qui a une charge de travail en augmentation, la mise en place du PLUi risque d'avoir un impact sur ce service en termes d'accompagnement des usagers, de compréhension des nouvelles règles et sans doute des récriminations des usagers à gérer. Une réponse a été en partie apportée avec la décentralisation de ces questions dans les communes et une réunion prochaine avec le service Droit des Sols permettra sûrement d'avoir des réponses.

S'agissant du loyer unique du logement social, elle se demande si les discussions en cours sur le financement des bailleurs sociaux et les changements initiés par le gouvernement auront un impact sur le projet et son avancement.

Elle émet ensuite une remarque sur la charge de travail des agents. Que ce soit sur la planification urbaine, l'habitat, l'aménagement, et c'est le cas sur l'ensemble des secteurs, les services sont extrêmement mobilisés avec une forte attente pour que les projets aboutissent, pour une partie, avant la fin du mandat. Des collègues font remarquer qu'ils sont certes fortement mobilisés mais aussi fortement fatigués, ce qui repose la question des effectifs au regard des contraintes budgétaires. Des renforts sont mobilisés mais souvent accompagnés d'une incompréhension des services aux vus des contrats courts qui peuvent être renouvelés. Elle pose donc la question de la visibilité et demande à aller au-delà de la durée initialement prévue des projets pour les contrats. En effet, le plus souvent les projets s'étalent un peu plus dans le temps que ce qui était prévu et il y a un temps d'accompagnement à prévoir. Cela permettrait aux gens en contrat de mieux se projeter et aux équipes en place de souffler en se disant qu'ils ont un soutien sur une phase un peu plus longue.

Sur InOut, monsieur BENESTEAM dit que les agents doivent être les 1ers ambassadeurs, sans doute, mais encore faudrait-il qu'ils l'aient compris. Tous autour de la table ont reçu un petit carton mais sans trop savoir quoi en faire. Si les agents doivent promouvoir l'évènement, il faut les sensibiliser, leur permettre de s'approprier le sujet et les enjeux et, selon elle, une grande majorité des agents est passé à côté de l'évènement et de l'enjeu qui y est mis, du sens qui y est donné alors que beaucoup d'agents y sont sensibles.

Elle en profite pour rappeler une demande déjà faite sur les agents qui sont tous les jours ambassadeurs du plan climat énergie et des modes de mobilité alternatifs, ceux qui viennent en covoiturage. Ils avaient demandé, dans le cadre du PDA, qu'il y ait davantage de facilités pour ces gens qui font des efforts en termes d'accès aux bâtiments, d'accès aux bornes électriques.

S'agissant de la fusion de la MEIF et de la mission locale, ils ont eu des échanges, des choses ont avancé autour du guichet des clauses sociales qui va être rattaché à Réseau Solidaire mais au-delà, elle demande un temps pour aller plus loin dans les échanges suite au report de la fusion. Elle indique qu'il y a sûrement de nouveaux éléments à communiquer et des questions encore très pratiques sur qui reste, sur le conventionnement ou encore sur les réservations de salles. Elle propose donc, comme la dernière fois, de recenser toutes les questions et de les transmettre à monsieur BENESTEATU pour qu'il puisse y répondre.

Enfin, s'agissant de la réorganisation du SIG, elle demande si la question du rattachement du service topo, qui avait été évoqué lors de la constitution des pôles, sera remise sur la table.

**M. BENESTEATU (directeur général adjoint du pôle Stratégie Développement Aménagement)** propose effectivement un temps d'échanges spécifique pour répondre à ces nombreuses questions.

Il aborde juste InOut et entend ce qu'a dit madame GILBERT, qui est tout à fait juste. Il indique avoir eu 20 000 participants sur la partie Out et en est déçu. Ils doivent progresser de façon très évidente sur la perception qu'à la population des intentions et des enjeux de l'évènement. Sur la sensibilisation et l'information aux agents, ils doivent également faire preuve de plus de pédagogie. Il l'a fait en interne à son pôle en speed-meeting mais la barre a été mise trop haute avec 2 évènements pour une 1<sup>ère</sup> édition. Autant la partie In était destinée à des personnes qui savent de quoi il s'agit et qui ont l'habitude d'être en colloque. Il y a eu 900 participants avec 10% d'internationaux, 40% de personnes venues du reste de la France hors Bretagne et un taux de satisfaction élevé des professionnels réunis, ce qui est énorme pour une 1<sup>ère</sup> édition. Cependant, ils doivent progresser sur le Out et il est preneur d'idées.

## **POLE INGÉNIERIE SERVICES URBAINS**

**M. FAYSSE (directeur général adjoint du pôle Ingénierie Services Urbains)** indique en préambule que le choix qu'il a fait des projets du pôle est assez subjectif, il a essayé de ressortir les projets du pôle qui ont le plus d'incidences sur la vie des services et donc sur les agents.

Il commence par la direction de la Mobilité et des Transports revient sur les grands projets structurants de la métropole cités par monsieur BENESTEATU, le PLU et le PCAET, auxquels il faut rajouter le Plan de Déplacements Urbain (PDU). Cela fait plusieurs années que les équipes travaillent sur le nouveau PDU qui sera effectif en janvier 2019, le projet devant être arrêté par le conseil métropolitain en octobre 2018. Il fait remarquer que cette question peut générer beaucoup de débats, cette question étant centrale dans tous les débats publics organisés par les élus, la phase de concertation actuellement en cours va donc probablement fortement enrichir le projet actuel.

Cette année, les 1ers bus électriques arrivés à l'occasion de InOut vont être progressivement déployés. Il rappelle qu'il s'agit d'un marché d'expérimentation avec une phase de développement du produit sur certaines lignes test. Si ces tests se déroulent positivement, la métropole décidera d'investir la totalité de son parc d'autobus en électrique. C'est un fort enjeu de recherche, de rayonnement, d'efficacité et d'utilisation de l'espace public, il y reviendra.

Le 3<sup>ème</sup> projet de cette direction est l'extension du parc relais Poterie, qui consiste au doublement de la capacité du parc relais qui est saturé tous les jours. Si ce n'est pas un projet exceptionnel en soi, il tient à souligner que c'est la direction des Infrastructures qui conduit ce projet pour le compte de la direction de la Mobilité et des Transports. Cet exemple traduit l'organisation du pôle avec des spécialités métier de directions qui viennent alimenter les politiques publiques menées par d'autres directions. Enfin, il ne pouvait pas ne pas citer la poursuite de la construction de la ligne b du métro, la phase de gros œuvre se termine et l'implantation d'équipement est largement engagée. Les phases à venir seront moins spectaculaires dans la ville mais nécessiteront quand même beaucoup de travail discret en sous-sol et la montée en puissance des questions d'exploitation et d'aménagement des stations puisqu'avec le repli progressif des entreprises des chantiers s'effectuera la reprise des sites par les services de la métropole pour l'aménagement des espaces extérieurs, appelé travaux d'accompagnement, qui peuvent comprendre parfois la construction de logements. Il ne s'agit donc pas de poser 4 pavés autour des escaliers mais de véritables opérations d'aménagement urbain.

Il aborde ensuite la direction des Déchets et des Réseaux de chaleur, le 1<sup>er</sup> projet et le plus structurant est le lancement du projet de restructuration de l'Usine d'Incinération de Villejean, appelé Unité de Valorisation Énergétique (UVE), qui est donc une usine de traitement des déchets ménagers mais aussi une usine de production d'énergie construite dans les années 80. Ses installations arrivent en fin de vie et c'est un très gros investissement de la métropole, le 2<sup>ème</sup> après le

métro, environ 100 millions d'euros, de la réhabiliter. Il explique que cette opération va se faire en exploitation, l'usine alimentant des réseaux de chaleurs, l'un d'entre eux alimentant l'hôpital, il est difficile de couper l'alimentation. Cette opération est complexe et sera confiée à la SEMCAR, le maître d'ouvrage délégué sur cette opération.

Il évoque ensuite deux projets qui vont aboutir en phase opérationnelles en cours d'année : la construction de nouvelles déchetteries à Saint-Erblon et à Villejean. Il s'agit de l'application du schéma directeur des déchetteries qui avait donné lieu à des débats animés au cours de ces dernières années.

Il poursuit en informant les organisations syndicales que, cette année, a été approuvé un autre schéma directeur, celui des réseaux de chaleur. Il rappelle qu'il y a 5 réseaux de chaleur : 3 à Rennes, un à Chartres et un à Vezin. Les réseaux rennais sont historiques pour deux d'entre eux, Beauregard et Sud. Un réseau est plus récent, Baud Chardonnet et alimenté par une chaufferie bois. C'est une grande chance pour la métropole de disposer de ces réseaux de chaleur car ils présentent l'avantage de maîtriser les émissions de polluants car ceux-ci sont concentrés sur certains sites et donc mieux maîtrisés sur le plan industriel, et d'autre part, ils procurent la possibilité de faire évoluer l'alimentation énergétique des réseaux de chauffage en les faisant passer progressivement d'énergies non renouvelables à des énergies renouvelables.

Le défaut des réseaux de chauffage est qu'ils ne couvrent pas la totalité de la zone dense de l'agglomération. Le schéma directeur a donc comme objectif d'améliorer la desserte d'un plus grand nombre de logements par le réseau de chaleur. Cela suppose des travaux très importants avec des échéances assez courtes. Les travaux vont donc devoir commencer vers 2020 pour un développement rapide du réseau de chaleur qui couvrira 70% du territoire de la ville.

S'agissant de la direction des Espaces Publics et des Infrastructures, elle a en charge les projets des abords de stations de métro. Il précise qu'ils ne sont pas tous à la charge de cette direction, certain, comme à la Courrouze ou Via Silva, faisant partie intégrante du projet d'aménagement et sont réalisés par Territoire. Les 12 projets arrivent en phase opérationnelle, l'aménagement de la place Sainte-Anne a déjà commencé avec l'aménagement du centre des congrès.

Le 2<sup>ème</sup> grand sujet est la conséquence du transfert de la voirie des communes vers la métropole. Au total, 140 projets des communes sont arrivés à la métropole. La direction des Infrastructures s'est donc structurée, renforcée. Elle a commencé par prendre connaissance de tous les projets qui sont à présent tous enclenchés. Ils savent qu'ils sont à la limite des capacités de la direction des Infrastructures sur ce sujet, des mesures ont été prises comme différer certains projets. Il n'a échappé à personne que 2019 est pour tout le monde la dernière année du mandat, tous les Maires veulent terminer leurs projets avant. Certaines communes n'ayant pas pris d'avance dans la réalisation de leurs projets, ils commencent à mettre la pression. Pour certains cas très spécifiques, la métropole a donc demandé aux communes de mettre à disposition des moyens d'ingénierie pour pouvoir réaliser leur projet à échéance du mandat.

Il cite ensuite l'exemple de la station d'épuration de Saint-Erblon, cas où la direction pilote les investissements d'assainissement. Il explique qu'un bilan a été réalisé en 2017 sur l'état des lieux des stations d'épuration et des équipements récupérés par la métropole. La situation n'est pas du tout mauvaise mais la croissance démographique est forte, il faut donc anticiper le développement de la population afin de ne pas bloquer les projets de construction et le développement urbain. La 1<sup>ère</sup> opération sera donc l'extension de la station d'épuration de Saint-Erblon qui se trouve d'ailleurs sur le même terrain que la déchetterie. Rennes Métropole aura donc un pôle important à Saint-Erblon qui comprendra une déchetterie, une station d'épuration et la plate-forme voirie.

Enfin, il évoque les opérations à réaliser sur les passages à niveau. Il explique que 3 passages à niveau sur le territoire de la métropole posent des problèmes de sécurité et vont donc être supprimés. Il s'agit d'opérations très longues et très lourdes, en partenariat avec la SNCF. Cela vise à rappeler que Rennes Métropole est aussi responsable des axes structurants de la métropole et doit mener des opérations de très grande envergure sur des routes départementales. Il précise qu'à Trémie et Marbeuf, la route passera sous le chemin de fer, sur Maison Blanche, la solution n'est pas encore définie.

Il poursuit avec les grands projets de la direction de la Voirie et, tout d'abord, avec le règlement de voirie métropolitain. Il explique que la direction de la voirie a pris en charge, là aussi, les opérations en cours des communes et a structuré les plateformes, pour la satisfaction des communes et des habitants. Elle doit donc à présent construire les outils de gestion du nouveau patrimoine, l'un d'entre eux étant le règlement de voirie. Il s'agit donc d'écrire les règles qui vont s'appliquer à l'ensemble de la voirie communautaire.

Il passe rapidement sur l'extension de la plateforme de Saint-Erblon dont il a déjà parlé et enchaîne sur le plan propreté de Rennes annoncé par la Maire de Rennes. Un gros travail a été effectué sur la perception qu'ont les rennais de la propreté de leur ville et de la perception qu'ont les agents de l'efficacité du dispositif. La Maire de Rennes a retenu les propositions qui lui paraissaient les plus importantes, beaucoup autour des tags et des points d'apport volontaires de la collecte des déchets et d'un certain nombre d'espaces en centre-ville dont la fréquentation a augmenté et où il faut donc accentuer les actions de propreté. Il s'agit donc d'un catalogue d'actions qui sont en train de se mettre en place.

Il aborde ensuite la viabilité hivernale et informe les organisations syndicales qu'un travail est en cours avec les communes sur des projets qui concernent les communes et qui ne sont pas de la compétence de la métropole. En exemple, il cite le déneigement, qui est une compétence communale mais pour laquelle les communes demandent de l'aide à la métropole pour assurer le salage des routes. La direction de la voirie étudie donc la faisabilité juridique, technique afin de définir dans quelle mesure la métropole peut aider techniquement les communes sur des compétences qui leur sont restées.

Enfin, comme ils s'y étaient engagés lors de la métropolisation et de la constitution de la direction, une bourse de mobilité au sein de la direction de la voirie va être organisée. À l'époque, les agents avaient été replacés le plus près possible de leur ancien lieu de fonctions. À cette occasion, certains avaient voulu changer.

Il passe ensuite à l'Assainissement pour lequel il y a également un schéma directeur des eaux usées qui mesure les investissements nécessaires et les renouvellements de réseau nécessaires. C'est un gros travail mais qui va permettre de programmer les investissements sur le long terme.

Il parle ensuite de l'étude sur les boues d'épuration et explique qu'aujourd'hui, la majorité sont dans les périphéries agricoles. Les agriculteurs reçoivent donc ces boues car il s'agit d'amendements, de fertilisants. Or, les contraintes environnementales et le développement du bio peut amener les agriculteurs à refuser la réception des boues. Ce n'est pas le cas à ce jour mais c'est ce qui arrive dans certaines métropoles, il s'agit donc d'anticiper car cela poserait un sérieux problème s'il n'y avait pas de solution de rechange. L'étude consiste donc à savoir comment débarrasser des boues d'épuration, ce qui est vital pour le développement de la métropole.

Enfin, il indique que l'inspection systématique du réseau se poursuit avec l'inventaire de la centaine de kilomètres de tuyaux récupérée par la métropole.

Il poursuit sa présentation avec les projets de la direction des Jardins et de la Biodiversité, que Cyrille LOMET va découvrir. Il commence avec la Fabrique citoyenne dans le cadre du budget participatif. Il rappelle la part importante de projets issus du budget participatif qui concerne la direction des Jardins et de la Biodiversité et qui progresse d'années en années ce qui montre un fort intérêt et une grande exigence des citoyens sur les espaces verts. Les collègues sont très impliqués et les prennent à cœur mais cela interroge les modes de faire et les modes d'organisation.

Il cite ensuite les Prairies Saint-Martin comme étant le plus grand projet de la ville de Rennes en matière de montant investi. C'est un très beau projet qui commence à se dessiner physiquement avec quelques plantations. Ensuite, il évoque les Portes Mordelaises et le jardin des remparts qui entre en phase opérationnelle en 2018 puis la prise en gestion de nouveaux grands espaces : la Courrouze, Beaugard, Baud Chardonnet qui nécessitent des temps d'entretien et de maintenance assez importants et a nécessité un gros travail de réaffectation d'agents sur des tâches d'exploitation de manière à prendre en charge ces nouveaux espaces de la meilleure manière possible dans le cadre de Service Public 2020.

Il termine sa présentation avec la direction du Patrimoine Bâti et cite les grandes opérations d'investissement en cours : l'Antipode à la Courrouze, la crèche et l'équipement de quartier centre-ville nord au Jeu de Paume, le groupe scolaire Grande Prairie à la Courrouze.

**Mme BOUGEARD (adjointe à la Maire déléguée aux relations internationales et aux relations publiques)** précise que le groupe scolaire portera le nom de Simonne VEIL, cela a été décidé la veille.

**M. FAYSSE (directeur général adjoint du pôle Ingénierie Services Urbains)** enchaine avec l'extension de groupes scolaires modulables afin d'accueillir de nouveaux élèves. C'est un très gros investissement de la part de la ville en investissement et en fonctionnement et une très grosse mobilisation pour les collègues de tenter de faire face, le mieux possible, dans les délais prescrits, aux besoins du secteur scolaire.

De plus, la construction du Conservatoire se poursuit avec la fin de la phase d'étude.

Il indique que la nouvelle organisation du secteur Patrimoine Bâti passera en Comité Technique le 13 avril, il ne détaillera pas ce point puisqu'une réunion sur le sujet a eu lieu avec les organisations syndicales.

Il termine avec le parking du Colombier, ce qui peut paraître incongru mais cet exemple montre que l'organisation du pôle permet des mutualisations de moyens sur des projets nécessitant des spécificités techniques parfois disponibles dans un service, parfois dans une autre. En l'occurrence, c'est la direction de la Mobilité et des Transports qui est en charge de l'exploitation du parking Colombier mais elle n'a pas les moyens techniques de gérer cette opération de restructuration, liée à des questions de sécurité incendie. C'est donc la direction du Patrimoine Bâti qui en prend la conduite d'opération. Cela montre toute l'agilité du pôle et les moyens qu'il se donne pour répondre aux problématiques qui émergent.

**Mme BOUGEARD (adjointe à la Maire déléguée aux relations internationales et aux relations publiques)** indique qu'il faut vraiment se donner l'obligation de séquences car le niveau de connaissance sur les sujets transmis varie et les sujets sont trop importants pour ne pas se donner et le temps d'une écoute complète et le temps de questionnement des organisations syndicales.

Elle donne la parole.

**M. HAMON (CFDT)** indique qu'il va essayer d'être rapide. Quelques sujets abordés feront l'objet d'un passage en Comité Technique prochainement, il ne s'étendra donc pas sur le plan propreté, le réseau de chaleur nord, la réorganisation de la direction du Patrimoine Bâti. Il aborde donc un point commun avec d'autres directions émanant de la Fabrique citoyenne et du budget participatif : un fort impact sur les services. Les rennais sont imaginatifs, personne ne doute de l'implication des agents mais elle a des limites car tout cela doit être intégré dans leur plan de charge. Les services doivent débroussailler, trier les idées des rennais, en plus du plan de charge habituel et doit être pris en compte. Ce pic d'activité est quelque fois concomitant avec d'autres pics d'activité et d'autres grands projets, ce qui pose des problèmes.

Il souhaite évoquer quelques points et commence par la restructuration de l'UVE de Villejean dont le mandat a été confié à la SEMCAR. Il indique ne pas avoir suivi cet épisode qui n'a pas fait l'objet d'un passage en Comité Technique, il demande pourquoi et si cela est normal.

Sur la mise en place du réseau de chaleur, un point est soumis au prochain Comité Technique mais là aussi il s'interroge car le Comité Technique devra se prononcer sur le mode de gestion pour le secteur nord mais l'autre contrat pour Baud Chardonnet. Le secteur sud n'a pas quant à lui été soumis au Comité Technique alors qu'il passe en conseil métropolitain la semaine suivante.

Un autre point les interroge et ils ont eu l'occasion d'aborder déjà ce point en Comité Technique et ailleurs concerne la métropolisation et les projets des communes qui ont été repris par les services. La CFDT avait portée l'alerte à plusieurs reprises et de manière incisive sur la charge de travail et la pression qui pesait sur les collègues. Aujourd'hui, il a l'impression d'une métropolisation à l'envers en demandant à certaines communes de se pencher sur la question en faisant faire un aller-retour aux dossiers qui ont transités par la métropole. Cela les interroge, pas sur la légalité mais en tout cas sur la forme.

S'agissant de la station d'épuration et de la problématique des eaux et inondations, il avait là aussi alerté et interpellé sur la GEMAPI bien avant que la métropole prenne en charge cette compétence obligatoire. Les collègues travaillent déjà dessus, il n'y a pas de renfort à ce jour et il espère que le recrutement, qui a été laborieux en raison des décisions tardives des élus sur ce poste, sera productif et plus productif que dans d'autres secteurs pour soulager les collègues.

Il revient sur les 140 projets cités par monsieur FAYASSE mais il ne faut pas oublier non plus les 200 projets portés par la direction des Espaces Publics et des Infrastructures. Là aussi quelque chose les interpelle, un point sur lesquels ils ne partagent pas du tout l'avis de l'administration et des élus, celui du positionnement de contractuels "permanents" puisque, dans ce service, des contractuels sont présents depuis des années, dans des conditions d'accueil et de rémunération qui ne sont pas dignes de nos collectivités. Il cite des ingénieurs recrutés à moins de 1400 euros, qui ont vu leur feuille de paie réduite par la CSG et qui font un travail de vraie conduite d'opération, sans aucun régime indemnitaire.

Il poursuit en alertant sur un problème de recrutement au service Marché. Il rappelle que l'an dernier, la CFDT avait demandé un report de la mise en œuvre de la mixité des missions de ce service Marché où il y avait avant un service comptable et un service gestion qui ont été fusionnés et dont les deux encadrants sont devenus encadrants fonctionnels, dont on a au passage retiré du régime indemnitaire. Un recrutement a finalement fini par être initié, puis un 2<sup>ème</sup> et un 3<sup>ème</sup> mais le service n'arrive pas à recruter. Cela pose tout de même la question, et le sujet est beaucoup plus large que celui du pôle Ingénierie et Services Urbains, de l'attractivité de nos collectivités. Ce sujet devra être mis sur la table à un moment donné car cela pose vraiment problème sur certains postes.

Il aborde ensuite les plateformes et il rappelle que la CFDT a été vraiment partie-prenante dans ce dossier, ils ont eu l'occasion d'en discuter à de nombreuses reprises. Cela fait maintenant un peu plus d'un an que ces plateformes fonctionnent, il demande donc une réunion de bilan autour de toutes les thématiques fonctionnelles des plateformes. Il formule officiellement cette demande et souhaiterait qu'elle aboutisse dans un délai raisonnable. Sur la bourse de mobilité, c'est quelque chose que la CFDT souhaitait, même au moment de la mise en place des plateformes. En effet, ils avaient démontré que la justification de l'origine géographique d'activité des agents ne pouvait pas être à elle seule un élément bloquant. Pour autant, des mobilités ont pu se faire puisque les agents du conseil départemental ne sont pas tous venus, il y a eu une 1<sup>ère</sup> étape de recrutements et de mobilités. Il souhaiterait que cette mobilité puisse se faire plus largement au sein de toute la direction de la Voirie et à tous les postes, quelle que soit la catégorie, le positionnement dans l'organisation.

Enfin, il termine avec la direction des Jardins et de la Biodiversité et ne va pas redire ce qu'il a dit sur le budget participatif. La direction des Jardins et de la Biodiversité a largement contribué à service public 2020 et la question du plan de charge est cruciale dans ce service.

Enfin, il considère le projet des portes Mordelaises comme une arlésienne puisque c'est un sujet dont il entend parler depuis 20 ans et il espère qu'il verra enfin le jour cette année.

**M. JOURDAN (FO)** rejoint les propos de la CFDT sur l'attractivité. Il avait sensibilisé le Président de Rennes Métropole sur la nécessité de rendre attractifs les métiers de la voirie et tout particulièrement sur la compétence d'entretien des 2X2 voies. Hélas la quasi-totalité des agents du département qui avaient cette compétence ont quitté la métropole. Les agents des antennes de voirie qui doivent prendre cette compétence sont inquiets. Il conclut en espérant que le RIFSEEP pourra répondre à cet objectif d'attractivité.

**M. FAYSSE (directeur général adjoint du pôle Ingénierie Services Urbains)** indique que le Président de Rennes Métropole avait demandé un point au 2<sup>ème</sup> semestre 2018 avec des éléments chiffrés. Il accepte donc de faire le bilan lors d'une rencontre avec les organisations syndicales mais demande des précisions sur les éléments demandés.

**Mme GILBERT (CFDT)** indique qu'il s'agit de questions très précises et pratiques comme, par exemple, les relations, qui ont déjà évoluées, avec Parc Auto et les collègues, sur les évolutions de missions.

**M. FAYSSE (directeur général adjoint du pôle Ingénierie Services Urbains)** est d'accord pour tenir cette réunion rapidement mais il ne s'agira pas d'un bilan complet du fonctionnement des plateformes.

Sur les autres sujets, les remarques de monsieur HAMON sont justes. Il revient tout de même sur la métropolisation à l'envers. Il cite lui-même 200 projets de la direction en plus des 140 qu'il a lui-même annoncé. Il précise donc que la métropolisation à l'envers pourrait représenter 5 projets si les communes les acceptent.

**M. HAMON (CFDT)** revient sur les contractuels et souhaite un point d'échange.

**M. FAYSSE (directeur général adjoint du pôle Ingénierie Services Urbains)** indique qu'ils en ont parlé il y a quinze jours. Il indique avoir entendu ce qu'ils lui ont dit mais eux n'ont peut-être pas entendu ce qu'il leur a dit car, pour lui, il n'y a pas de problème.

*Les membres du Comité Technique commun ont pris acte de cette information.*

### **POINT 3 : DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES : BUDGETS 2018 DE RENNES MÉTROPOLE ET DE LA VILLE DE RENNES (INFORMATION)**

**M. THEURET (directeur général adjoint du pôle Ressources)** indique qu'il ne va pas rentrer dans les détails mais qu'il va néanmoins faire un focus sur la contractualisation avec l'État, qui était d'ailleurs une demande formulée par monsieur CHAVROCHE lors du dernier Comité Technique. Il explique que c'est un dossier extrêmement technique, l'état impose à 321 grandes collectivités de contractualiser avec lui pour stabiliser la progression des dépenses de fonctionnement qui est limitée à 1,2% par an, ce qu'on appelle le capage de la dépense. Cela s'applique dès 2018 jusqu'en 2022. Il indique que les négociations commencent tout juste avec l'État, il ne peut donc pas leur dire exactement comment cela va se passer seulement la signature doit avoir lieu avant le 30 juin. Si ce capage de la dépense n'est pas respecté, il y aura une baisse des dotations via une reprise sur la dotation globale de fonctionnement, ce qui est donc très incitatif. La difficulté pour l'exercice budgétaire 2018 est que le capage s'applique déjà alors même qu'ils sont en train de négocier. Le montage du budget était donc très complexe fin 2017 avec autant d'inconnu, y compris sur la progression d'1,2% et sur le périmètre des dépenses de fonctionnement. La définition finalement retenue est celle des dépenses réelles de fonctionnement. Cependant, l'état prévoit de donner une petite modulation à la hausse de 0,15% si les collectivités satisfont un certain nombre de critères : si la croissance démographique est supérieure à la moyenne nationale de croissance démographique, si des efforts ont été réalisés les années passées entre 2014 et 2017 et si la collectivité comprend des quartiers prioritaires éligibles aux politiques de la ville. L'État a officiellement notifié que Rennes Métropole est éligible à une bonification en raison de sa croissance démographique et la Ville de Rennes est éligible à une bonification en raison des efforts réalisés sur les années antérieures. Il précise néanmoins que, en étant honnête, ce sont les transferts de compétences qui ont fait baisser les dépenses réelles de fonctionnement à la Ville et qui, par conséquent, on fait augmenter les dépenses réelles de fonctionnement à Rennes Métropole.

Il insiste sur la dynamique démographique car ce critère n'était pas retenu pour Rennes Métropole en fin d'année 2017 mais un important lobbying a été réalisé au niveau national pour que la collectivité soit éligible sur ce critère. En effet, c'était une volonté très forte du Président et de la Maire de dire que la croissance démographique apporte des recettes

via la dynamique des bases fiscales et que cette dynamique finance la croissance des dépenses de fonctionnement. Il était donc totalement illogique de ne pas permettre ces dépenses alors qu'elles étaient financées par des recettes sans dégrader pour autant la santé financière de nos collectivités.

Il précise ensuite que la modulation de de 0,15% est un plafond et que l'enjeu de la négociation en cours avec l'État est de définir le montant de la modulation entre 0 et 0,15% sachant que la négociation se fait avec la préfecture départementale qui va ensuite coordonner les efforts au niveau régional entre les 17 collectivités bretonnes qui sont appelée à contractualiser afin que la région respecte le capage de 1,2%. Cela signifie donc que si Rennes Métropole et la Ville de Rennes ont 1,35%, il faut qu'il y ait plus d'effort sur le reste du département, ce qui complexifie énormément les choses et limite les marges de manœuvre de la préfecture.

Pour conclure, il redit que ce dossier est très technique et synonyme d'une recentralisation et d'une atteinte à l'autonomie des collectivités. Il précise toutefois que la Maire et le Président ont annoncé leur intention de signer les contrats mais que si les négociations n'aboutissaient pas à une hausse, il est possible que cela n'aboutisse pas à la signature effective du contrat.

Il propose ensuite de ne pas présenter le détail des budgets mais de l'aborder dans une prochaine réunion.

**M. CHARDONNET (vice-président, délégué au personnel)** approuve l'idée de ne pas rentrer dans les détails des budgets et propose de programmer une nouvelle séance où seront évoqués, en détail, les budgets de Rennes Métropole, de la Ville de Rennes et du CCAS.

**M. THEURET (directeur général adjoint du pôle Ressources)** indique que les organisations syndicales peuvent déjà poser leurs questions au regard des informations dont elles disposent dans ce power point en amont de la prochaine réunion.

**M. CHARDONNET (vice-président, délégué au personnel)** demande aux organisations syndicales si elles ont des questions sur le capage de la dépense.

**Mme GILBERT (CFDT)** souhaite émettre une remarque plus générale et indique qu'elle est favorable à un temps de présentation détaillée des budgets car cela leur permettrait de poser, au fur et à mesure, des questions techniques, les éléments du power point sont sûrement moins parlant pour eux que pour monsieur THEURET. Au-delà de cet aspect très technique, même s'il est dit qu'il n'y aura pas de baisse mais un maintien des effectifs, ce capage réduit tout de même les capacités. Elle ne nie donc pas les contraintes budgétaires car elles existent, mais, elle alerte sur le fait que, dans les services, elle retrouve les tensions et questions qui se posaient au début de Service Public 2020. Elle informe avoir beaucoup de retours de services pour lesquels il y a beaucoup de travail en marché ou de maîtrise d'œuvre externalisée pour lesquels il y a des révisions des coûts qui sont déjà au-delà du taux de 1,2. Les agents se demandent comment ils feront demain et comment cela va se traduire concrètement dans les services sachant que les marchés déjà passés devront se tenir et qu'il faudra donc trouver des leviers ailleurs. Elle insiste donc sur le fait que ce n'est pas aux services et aux agents porteurs des dossiers d'avoir à trouver des solutions et à assumer les décisions qui seront prises.

Sur la globalité de la présentation, elle trouve intéressant d'avoir une vision globale des projets portés par les directions, comme les projets de la Culture qui sont à la fois ambitieux et portés par les agents et cette pression budgétaire, qui était déjà contrainte et qui se resserre. Elle demande à pouvoir comparer les projections de ce jour aux projections envisagées en début de mandat, surtout sur les dépenses de personnel : les redéploiements et les créations. Elle sait qu'il y a eu plus de créations nettes que celles qui avaient été listées au début de Service Public 2020 et elle s'en félicite, elle sait aussi que tous les redéploiements n'ont pas été effectués et elle reconnaît l'effort qui a été fait par la collectivité. Cependant, à l'issue de ces discussions sur le capage, la question des redéploiements va encore se reposer et de manière sûrement plus mathématique et plus stricte qu'actuellement avec le comité emploi qui étudie les demande au fil de l'eau. Elle demande donc, à nouveau, d'avoir un espace de présentation et de suivi des postes qui pourrait être lancé suite à cette présentation détaillée des budgets. Il est clair que des services sont réellement en surcharge au pôle Ingénierie et Services Urbains, à la Culture ou à la direction des Ressources Humaines. Il y a sûrement des possibilités de réorganisation et des arbitrages à faire car elle sait qu'il y n'a pas ou peu de marge sur les redéploiements possibles alors que les projets ne faiblissent pas. Elle cite monsieur COUET qui a dit "*on démarre à fond, on accélère au milieu et on finit au sprint*". En effet, les services savent bien qu'en fin de mandat la pression s'accroît pour la finalisation des projets ce qui rajoute de l'angoisse sur la capacité à tenir sur les mois qui viennent.

De plus, comme l'a évoqué madame PAILLARD, des partenaires extérieurs peuvent se désengager, comme la CAF à l'Etoile, le Département aussi sur certaines discussions, ce qui rajoute aussi à la crainte de pouvoir tenir le niveau actuel de service et les projets actés.

La question des moyens se pose donc et elle estime que les réorganisations ne seront pas suffisantes pour répondre aux enjeux.

Au-delà des redéploiements, il y a ce contexte financier et l'évolution des métiers, notamment la dématérialisation, qui impacte les métiers et qui s'accélère. Les métiers de l'insertion, les métiers administratifs ont beaucoup évolués ces dernières années et c'est le cas dans l'ensemble des secteurs, ce qui impacte la charge de travail mais aussi la façon de travailler. Parfois, cela modifie même le métier en profondeur. Elle demande donc que cet espace serve aussi à avoir une veille sur les métiers, une sorte d'observatoire, afin de pouvoir faire le lien entre les métiers, la formation professionnelle et les questions de mobilité car c'est en faisant le lien entre toutes ces thématiques qu'ils pourront trouver des leviers.

**M. THEURET (directeur général adjoint du pôle Ressources)** adhère pleinement à ce que vient de dire madame GILBERT. Il va être honnête et indique qu'il faut que tout le monde ait conscience que le capage de la dépense et les nouvelles règles du jeu fixées par l'État implique de poursuivre les efforts sur les redéploiements. Il faut avoir en tête que, jusqu'à présent il s'agissait d'une baisse des dotations mais que, du fait notamment de la dynamique démographique du territoire rennais, les baisses des dotations étaient compensées par la dynamique des bases fiscales mais qu'aujourd'hui, même si les recettes augmentent, les dépenses sont limitées. Le choix des élus et de la direction Générale est de ne pas aller sur des coupes à l'aveugle mais bien d'essayer d'anticiper le plus possible et donc de planifier les efforts avec les directions. Il accepte donc de mettre en place un espace de discussion avec les organisations syndicales sur les contraintes budgétaires et les efforts à réaliser en termes de personnel et aussi sur un groupe de travail sur les métiers car c'est un enjeu extrêmement fort. La CFDT a évoqué les métiers en lien avec la dématérialisation mais il pense aussi aux métiers à forte pénibilité pour lesquels il y a un besoin de mobilité contrainte qu'il faut anticiper via des formations adéquates, c'est d'ailleurs l'esprit du Compte Personnel de Formation (CPF) qui a été présenté lors du dernier Comité Technique, ce qui veut dire qu'il faut une réflexion partagée sur ces métiers pour faciliter les mobilités, soit en raison de l'évolution des métiers, soit en raison des réorganisations et des redéploiements, soit en raison de la pénibilité. Il indique cependant que s'il ouvre ce dossier, il y a aura un gros travail de méthodologie à réaliser en amont.

***Les membres du Comité Technique commun ont pris acte de cette information.***

#### Clôture de séance

**Mme BOUGEARD (adjointe à la Maire déléguée aux relations internationales et aux relations publiques)** indique, pour conclure, que ces échanges doivent être prolongés et que les questions ont bien été enregistrées.

Clôture de séance à 12h51

**Fait à Rennes, le 04 mai 2018**

LE PRÉSIDENT

  
Hubert CHARDONNET

LA SECRÉTAIRE

  
Jocelyne BOUGEARD

LE SECRÉTAIRE ADJOINT

  
Hervé HAMON